



Trésors d'orfèvrerie

Trésors d'orfèvrerie

Catalogue de l'exposition présentée à la cathédrale Saint-Jérôme à Digne-les-Bains

5 juillet-30 septembre 2023

Commissariat, textes, choix des illustrations et notices

Marie-Christine Braillard, conservatrice territoriale en chef du patrimoine honoraire, ancien conservateur départemental

Maina Masson-Lautier, conservatrice en chef du patrimoine, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Inventaire général

Jean-Christophe Labadie, directeur des Archives départementales et conservateur des antiquités et objets d'art des Alpes-de-Haute-Provence

Crédits photographiques

Françoise Baussan, Sarah Bossy, Marc Heller, Frédéric Pauvarel, Sophie Vergne, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, inventaire général ; Ferrante Ferranti (abbaye de Ganagobie) ;

Jean-Marc Delaye, Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence

Relecture

Céline Bonnard, directrice-adjointe, Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence ; Myriam Benazzouz et Mélanie Perret, stagiaires de licence III, université Jean-Moulin, Lyon 3

Infographie

Jean-Christophe Labadie ; Sébastien Schmitt, photographe, Archives départementales

Régie des œuvres

Claude Badet, conservateur délégué des antiquités et objets d'art des Alpes-de-Haute-Provence

Pascal Boucard, Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence)

Montage de l'exposition

Pascal Boucard, Pierre Chaland, Philippe Cochet, Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence

ISBN 978-2-86004-058-7

SPI Imprimerie, 13240 SEPTEMES

© Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, Archives départementales, 2, rue du Trélus, 04000 Digne-les-Bains

archives04@le04.fr ; www.archives04.fr

Dépôt légal : juillet 2023

Exemplaire gratuit, ne peut être vendu

Cliché de couverture

La chasse de Beaujeu, XIII^e siècle (détail)

© Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence – Jean-Marc Delaye

Trésors d'orfèvrerie D'or et d'argent

XIII^e-XX^e siècle

Table des matières

Table des matières	3
Préface	5
Préambule	7
Le contexte d'usage des objets liturgiques : la messe et les vases sacrés	9
Description formelle des principaux vases sacrés	11
Le calice et la patène	11
Le ciboire	12
L'ostensoir	13
L'usage des poinçons sur les objets en métal précieux	14
LES ŒUVRES	15
Des croix	17
Croix de procession, Entrevennes	18
Croix-reliquaire de la Vraie Croix	22
Des calices et patènes	27
Calice, Castellane	29
Patène, Barrême	32
Calice et patène en fer blanc	34
Calice, Barcelonnette	39
Calice, Digne-les-Bains (Les Sieyes)	42
Calice, Noyers-sur-Jabron	46
Des ciboires	49
Ciboire, Entrevennes	50
Ciboire, Beynes	54
Ciboire des malades, Castellane	56
Ciboire du XVII ^e siècle	58
Des ostensoirs	61
Ostensoir-monstrance	62
Ostensoir-soleil, Villars-Colmars	64
Ostensoir-soleil Saint-Martin-lès-Seyne	66
Ostensoir-soleil, hôpital de Manosque	70
Autres œuvres religieuses	73
La chasse reliquaire de saint Blaise	74
La châsse à travers l'histoire	76
Une production limousine	78
La chapelle de messe de Léon Collombon	80
La charité de saint Laurent	81
HISTOIRE ET CONSERVATION	85
De l'argent au fer blanc Les vases sacrés des églises des Basses-Alpes en 1807	86
La reconstitution de l'orfèvrerie	86
L'état des vases sacrés des églises basses-alpines	88
Les collections d'art religieux	92
La création du musée départemental d'art religieux (1971-2009)	92
L'écrin du musée	93
Un dépôt d'objets d'art depuis 2010	94



Préface

Pour la quatorzième année consécutive, les Archives départementales et la Conservation des antiquités et objets d'art des Alpes-de-Haute-Provence offrent aux visiteurs de la cathédrale Saint-Jérôme de Digne-les-Bains une exposition d'art religieux où sont valorisées quelques « pépites » du département.

Cette année, c'est notamment le savoir-faire des artisans et des orfèvres du bas Moyen Âge jusqu'au XIX^e siècle qui est évoqué lors de cette exposition. Parmi les objets religieux fabriqués par leurs mains habiles, je retiens la chasse médiévale de Beaujeu, petite par ses dimensions mais grande par sa notoriété. À l'inverse, façonnée durant les dernières décennies du Moyen Âge, la belle croix de procession d'Entrevennes frappe par ses dimensions et son poids, auxquels s'ajoute la richesse de son décor. Ces deux objets entrant dans le patrimoine de communes de modeste taille, c'est dire les trésors cachés que cette exposition permet de révéler au grand public.

Outre ces deux objets emblématiques des Alpes-de-Haute-Provence, classés au titre des monuments historiques, le visiteur pourra découvrir bien d'autres créations d'orfèvrerie, prêtées par les communes de Barcelonnette, Barrême, Beynes, Castellane, Digne-les-Bains, Noyers-sur-Jabron, Saint-Martin-lès-Seyne, Villars-Colmars ainsi que par le centre hospitalier Louis Raffalli de Manosque, auxquelles s'ajoute le tableau « La charité de saint Laurent » prêté par la commune de Saint-Lions.

Je remercie les édiles et le directeur du centre hospitalier de la confiance qu'ils témoignent en notre faveur. J'associe à mes remerciements les promoteurs de cette exposition, notamment l'ancienne conservatrice départementale, Marie-Christine Braillard, toujours prompte à promouvoir le patrimoine, ainsi que deux agents du service de l'inventaire de la région SUD : Maïna Masson-Lautier, conservatrice en chef du patrimoine, qui met au service du public son infinie culture, et Frédéric Pauvarel, dont les photographies savent rendre compte de la beauté des objets. Je remercie enfin les agents des Archives départementales qui œuvrent depuis tant d'années au succès de toutes les manifestations organisées par cette direction du Conseil départemental.

Je souhaite que le public soit aussi nombreux que lors des précédentes manifestations, car c'est pour lui une occasion supplémentaire d'admirer notre si riche patrimoine d'argent et d'or.

Éliane Barreille
Présidente du Conseil départemental
des Alpes de Haute-Provence

< **Antiphonaire de Sainte-Tulle**

Détail

Début XVIII^e siècle

Commune de Sainte-Tulle

© Arch. dép. AHP – Jean-Marc Delaye

Préambule





Le contexte d'usage des objets liturgiques : la messe et les vases sacrés

À partir du IV^e siècle, et définitivement en Occident au VI^e siècle, le mot « messe » (*missa* en latin) désigne l'ensemble de la liturgie autour de l'Eucharistie, rappel de la Cène, dernier repas de Jésus avec ses apôtres. L'Eucharistie est un sacrement par lequel les fidèles commémorent la mort et la résurrection du Christ par l'offrande et le partage du pain et du vin, devenus corps et sang du Christ lors de la transsubstantiation. C'est le concile de Latran qui, en 1215, formalise ce dogme selon lequel, au moment de la consécration, les espèces du pain et du vin deviennent le Corps et le Sang du Christ, tout en conservant les caractéristiques physiques et les apparences originales. Ce dogme est affirmé par la suite, avec force, face aux contestations des Protestants, par le concile de Trente (1545-1563). Aujourd'hui, les catholiques utilisent l'expression « Présence réelle ».

La célébration de la messe dans le rite catholique nécessite plusieurs vases liturgiques : le calice, et la patène, le ciboire. Calices et patènes sont sacrés – les autres vases tels que le ciboire, l'ostensoir ou les burettes par exemple sont simplement bénis. Leur rôle de contenants des Saintes Espèces¹ est inhérent à ce caractère sacré.

En raison de cette fonction essentielle, mais aussi pour rendre gloire à Dieu au travers de la préciosité des objets qui servent son culte, ils sont, au moins en partie, faits de matériaux précieux. « Le calice, le ciboire, la croix ou la châsse deviennent vénérables au même titre que leur dépôt sacré par le symbole qu'ils représentent et qu'exprime leur enveloppe brillante »². Dans le rituel romain tridentin, issu du missel de Pie V (1570), dans le chapitre sur les vases sacrés, il est bien précisé que « le calice doit être d'or ou d'argent ; s'il est d'argent, la coupe doit être entièrement dorée dans le dedans ». Les matières viles que sont le bois, l'étain, le plomb ou même le verre sont interdites pendant longtemps, car, en plus de la modestie de leur matériau, leurs propriétés ne semblent pas compatibles avec leur usage. Au XIII^e siècle, Guillaume Durand, dans le *Rational des divins offices*³, refuse l'utilisation du bois car « c'est un corps spongieux et poreux et il absorberait le sang du Notre Seigneur » ou du verre « à cause de sa fragilité et du danger où l'on est de répandre le sang du Christ ».

< Ganagobie : la célébration de la messe : l'élévation

© Ferrante Ferranti

¹ Espèce : « Du latin *species* : « aspect », « apparence ». Les « saintes espèces » désignent les apparences du pain et du vin, qui demeurent après la transsubstantiation ; le corps et le sang du Christ, tels que l'Eucharistie les rend présents, ne sont pas localisables par eux-mêmes, mais sous les « espèces » du pain et du vin. Communier sous les deux espèces, c'est successivement recevoir l'hostie et boire au calice, ou bien recevoir l'hostie trempée dans le vin consacré. Communier sous l'espèce du pain, c'est consommer la seule hostie ». Dom Robert LE GALL, *Dictionnaire de liturgie*, Chambray, C.L.D. 1997 [3^e édition], p. 104.

² Jean TARALON, avec la collaboration de Roseline MAITRE-VALLON, *Les trésors des églises de France*, Paris, Hachette, 1966.

³ Vol. 1, traduction Barthelemy, 1854, p. 63.

En 1697, Mgr Soanen, en visite dans les paroisses de son diocèse de Senez, lorsqu'il vérifie les objets nécessaires au culte, décrit les vases sacrés et précise ainsi par exemple, à Castellane, « un calice dont le pied et de cuivre et la coupe et patenne [*sic*] d'argent non dorées » puis dans ses prescriptions « qu'il sera acheté un pied d'argent pour le calice ». D'une manière générale, dans les visites pastorales des XVII^e et XVIII^e siècles, le métal est systématiquement mentionné et lorsque le pied est en cuivre, il est prescrit de le transformer en argent ; lorsque la coupe n'est pas dorée « dedans », il est impératif de le réaliser sous peine d'« interdiction » du vase sacré. Malgré ces exigences, les vases ne sont pas toujours en métal précieux, en tout cas pas entièrement : les ressources financières de certaines paroisses ne le permettent pas. On fait donc au mieux, utilisant le bronze ou le laiton doré afin d'imiter l'or, tout en travaillant le métal avec les mêmes techniques de ciselure que celles utilisées pour l'or ou l'argent, tentant de toujours avoir du métal précieux pour la partie en contact direct avec les Saintes Espèces.

Bien que désormais inusités, il subsiste des vases sacrés en plomb ou en étain dans les sacristies. Qualifiés souvent de « révolutionnaires », ces vases sont en effet des productions de la toute fin du XVIII^e ou du début du XIX^e siècle. Les causes de leur production sont conjoncturelles : soit que les vases sacrés aient été saisis puis fondus à la Révolution, soit que la paroisse soit bien trop pauvre pour se fournir en matériaux plus onéreux en cette période troublée, soit encore que la volonté de célébrer l'Eucharistie, prohibée, nécessite de contourner les prescriptions liturgiques et de faire avec ce qui est à portée de main. Ces objets sont extrêmement rares⁴ ; aujourd'hui, très peu sont conservés en raison précisément de la pauvreté de leur matériau et de l'indigence de leur décor. On pourra ici en voir un bel exemple avec le calice et la patène de Digne, dont l'inscription au revers du pied du calice ne prête guère à confusion quant au contexte d'usage de ces objets⁵. Autre matériau rare pour les vases sacrés : le verre. À cet égard, un ciboire, conservé par le musée de Forcalquier, attribué à la production de Valsaintes, est un objet exceptionnel⁶. Dans le diocèse de Riez, vers 1835⁷, les paroisses de Roumoules et Sainte-Croix ont chacune un ciboire en faïence : ces objets n'ont-ils pas été conservés mais on peut voir des exemples de calice en faïence au musée de Nevers⁸ ou encore au trésor de l'église Notre-Dame de Louviers dans l'Eure.

Au XIX^e siècle, le mode de production ainsi que la conjoncture induisent une production différente, sérielle et conçue avec des variantes s'adaptant aux ressources financières des commanditaires. Barbier de Montault dans son *Traité pratique pour l'ameublement des églises*⁹ publié en 1878, citant le missel, indique que le calice peut se faire en métal quelconque pourvu que la coupe soit en argent doré à l'intérieur. Il faut donc un matériau « solide et décent » ; pour le reste, on limite l'usage du matériau précieux, donc coûteux, à la coupe. C'est le cas de nombreux objets conservés, encore aujourd'hui, dans les sacristies.

Maina Masson-Lautier

⁴Voir, à titre d'exemples, en particulier les dossiers IM84002773 ou IM05001703 en suivant le lien : <https://dossiersinventaire.maregionsud.fr/gertrude-diffusion/>

⁵ Voir *infra* la notice « Calice et patène en fer blanc » p. 34.

⁶ Voir le catalogue d'exposition d'art religieux de 2020, *Église bas-alpine et Concordat de 1801*, p. 11, disponible en ligne sur le site des Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence : <http://www.archives04.fr/>

⁷ Arch. dép. AHP, 2 V 62, « Note des ornements, vases sacrés, etc. ».

⁸ Consulter par exemple le dossier 01550004961 sur <https://www.pop.culture.gouv.fr/>. Nevers, musée de la faïence Frédéric Blandin.

⁹ Livre 4, chap. II, p. 320.

Description formelle des principaux vases sacrés

L'appellation « vase sacré » est utilisée pour désigner quatre objets, aux fonctions et aux formes singulières, en contact avec les Saintes Espèces : le calice, la patène, le ciboire et l'ostensoir. Celle de vase eucharistique est préférée pour le calice ¹⁰.

Le calice et la patène



Digne-les-Bains : vue d'ensemble et vue du calice démonté ¹¹

Le calice est le vase sacré indispensable à la célébration de l'Eucharistie au cours de la messe dans la liturgie catholique : il est destiné à contenir le vin pour la consécration et la communion du prêtre.

Il est très souvent démontable, le plus fréquemment en trois, ou quatre morceaux, ce qui permet de bien distinguer les différentes parties qui les constituent, ce que montre en illustration le calice des Sièyes (Digne-les-Bains), daté du deuxième quart du XIX^e siècle.



Il est formé de trois parties essentielles, associées à une tige centrale. Répondant à des besoins liturgiques, elles ont chacune une fonction déterminée : le pied assure la stabilité du calice une fois posé ; le nœud, renflement de la tige, sert à sa préhension et à son ostension au cours de la messe ; la coupe est destinée à contenir le vin, elle est parfois assortie d'une fausse coupe indépendante.

< Les différentes parties d'un calice

© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – inventaire général – Sarah Bossy

¹⁰ Toutes les définitions proposées ici ont été rédigées à partir du *Thésaurus de la désignation des objets mobiliers* de l'Inventaire général du patrimoine culturel (ministère de la Culture) : <http://data.culture.fr/thesaurus/> et du catalogue typochronologique des calices et patènes : <https://hal.science/hal-03184383/document>

¹¹ Voir *supra* la notice relative à ce calice.

On trouve sur le pied du calice une croix, gravée sur un pied lisse (sans décor) ou au contraire prise dans le décor : elle indique le côté où le prêtre doit boire sur la coupe, comme le montre l'exemple ci-dessous du calice de La Mure-Argens.



On trouve mention de ce calice dans le compte rendu d'une visite pastorale de Colmars en 1745 : « il y a trois petites fentes au bord de la coupe du calice mais elles ne sont pas du côté de la croix ». Ce n'est pas rédhibitoire au point d'interdire l'objet puisque le prêtre peut boire là où la coupe est intacte. Au XIX^e siècle, le liturgiste et clerc Jules Corblet¹² en précise bien la fonction : « En France, le pied du calice est toujours marqué d'une croix gravée ou en relief, comme point de repère », celle-ci désigne la face du calice qui doit être vis-à-vis du célébrant. Cet usage est français : il apparaît au XIII^e siècle et se généralise au XV^e siècle.

Le calice forme souvent un ensemble avec une patène et parfois un ciboire. La patène, petit plat destiné à recevoir l'hostie, est de forme circulaire, avec un large marli ou un fond polylobé (pour les pièces les plus anciennes). Elle est souvent décorée d'une représentation religieuse, d'une inscription ou de symboles eucharistiques ; ce décor – sauf pour certaines patènes médiévales – est toujours porté au revers afin d'éviter que toute parcelle d'hostie ne s'y perde. Le diamètre de son fond doit être, en principe, le même que celui de la coupe du calice avec lequel elle forme généralement un ensemble.



Le ciboire

Le ciboire est le vase sacré utilisé pour la conservation des hosties consacrées dans le tabernacle et pour leur distribution lors de la communion. Il est habituellement en métal précieux, au moins la partie contenant les hosties dont l'intérieur est toujours doré.

Il a la forme d'une coupe montée sur pied, généralement circulaire, et sur une tige comportant un nœud à mi-hauteur pour faciliter la préhension. Il est fermé par un couvercle, plus ou moins bombé, emboîtant et surmonté d'une petite croix ou d'un symbole religieux tel que la sphère, le pélican, *etc.* Il est couvert d'un linge liturgique, le pavillon de ciboire, lorsqu'il est placé dans le tabernacle.

< Ciboire de Peyroules

Objet classé au titre des monuments historiques (13 juin 1988)

© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – inventaire général – Frédéric Pauvarel

¹² Jules CORBLET, *Histoire dogmatique, liturgique et archéologique du sacrement de l'Eucharistie*, Paris, V. Palmé, 1885-1886, p. 252.

L'ostensoir



L'ostensoir (du latin *ostendere*, montrer) est un réceptacle dans lequel est placée l'hostie consacrée – le Saint-Sacrement – afin de l'exposer à la vue et à la vénération des fidèles. Souvent en métal précieux, il est constitué d'une lunette, placée au centre d'une monture élaborée, surmontée d'une croix et portée par un pied et une tige.

< Lunule

© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – inventaire général – Sophie Vergne

Dans la lunette, est placé soit une lunule, soit un croissant eucharistique, qui servent à présenter dignement l'hostie consacrée. Une lunule est une petite boîte circulaire, constituée de deux verres transparents montés sur une armature métallique en métal précieux et munie d'un petit bouton de préhension permettant de la glisser dans la lunette, comme le montre l'illustration ci-dessus, un détail de l'ostensoir de Villars-Colmars, datant du XVIII^e siècle.



Un croissant eucharistique est « un petit support en or ou en argent doré, constitué de deux plaques en forme de croissant entre lesquelles on insère l'hostie »¹³. Il est bien visible dans l'ostensoir-monstrance de Bastia, montré ci-contre.

Il existe divers types d'ostensoir dont les plus fréquents sont l'ostensoir-soleil, dont la lunette est entourée d'une gloire, et l'ostensoir-monstrance, où la lunule est placée dans un cylindre en verre transparent, comme le montre l'image ci-contre.

< Ostensoir-monstrance, église cathédrale Sainte-Marie-de-l'Assomption, Bastia

© Ministère de la Culture (France), Médiathèque du patrimoine et de la photographie, tous droits réservés, ville de Bastia

¹³ *Thésaurus de la désignation des objets mobiliers* (ministère de la Culture) : <http://data.culture.fr/thesaurus/>

L'usage des poinçons sur les objets en métal précieux

En métal précieux, dotés d'une fonction liturgique essentielle, les vases sacrés font l'objet en général d'un très beau travail d'orfèvrerie.

Leur datation est rendue possible grâce à un moyen assez unique dans le domaine de l'histoire de l'art. Il est toujours possible d'expertiser les objets pour lesquels les techniques de mise en œuvre mais aussi l'aspect formel et stylistique sont de précieux indices. Cependant, la lecture des poinçons demeure un moyen quasi infaillible à la fois de les dater et de les attribuer.

Du fait même de la préciosité des matériaux, la fabrication des objets en or ou en argent est surveillée et règlementée dès le Moyen Âge. Des marques sont posées sur les objets, nommées poinçons, ce qu'on désigne par l'« insculpation » du poinçon. Les marques ont une triple fonction : tout d'abord signer les pièces et donc contrôler la responsabilité de l'ouvrage, attester ensuite du paiement des droits et donc contrôler la fiscalité, certifier enfin le bon aloi du métal. L'argent ou l'or ne peuvent en effet être travaillés purs, l'aloï (ou le titre) est la portion du métal précieux dans l'alliage dont est fait l'objet. Tous ces éléments justifient la présence de plusieurs poinçons sur un même objet. L'analyse permet ainsi à la fois de déterminer le nom de l'orfèvre mais aussi le lieu de production et une fourchette de datation (parfois une année). Parfois, on ne trouve pas les mêmes poinçons sur la coupe et le pied, ce qui signifie que le vase a pu être restauré en associant deux parties de deux objets distincts ou encore réparé par un autre orfèvre.



Poinçon de la croix reliquaire de Saint-Auban

Voir *infra* l'étude relative à cette croix p. 22

Les vases sacrés en métal précieux antérieurs à la Révolution sont extrêmement rares en raison de fontes et destructions, notamment sous le règne de Louis XIV et, bien sûr, durant la Révolution. On estime à moins de 5 %¹⁴ la proportion d'orfèvrerie religieuse de l'Ancien Régime parvenue jusqu'à nous. C'est pourquoi ces objets sont en général protégés au titre des monuments historiques. Particulièrement vulnérables au vol, il convient également de bien les connaître afin de pouvoir les protéger au mieux contre le recel.

Maina Masson-Lautier

¹⁴ Francis MUEL, Chantal DESVIGNES-MALLET, Hélène PALOUZIÉ, Élisabeth RÉVEILLON, Sophie VERGNE et Liliane HAMELIN, « De la petite cuillère... au reliquaire ou l'inventaire de l'orfèvrerie », *In Situ* [En ligne], 6, 2005.

LES ŒUVRES





Des croix

Croix de procession, Entrevennes

Une croix de procession est, généralement, de plus grande dimension qu'une croix d'autel : munie d'une douille, elle peut être placée à l'extrémité d'une hampe afin d'être portée et placée en hauteur, à la vue de tous, à la tête des processions. Celle d'Entrevennes est représentative d'un type bien connu de croix de procession de la fin du xv^e siècle ou du xvi^e siècle en France ¹⁵. Pierre Colomb ¹⁶ la date autour de 1480, sans doute par comparaison avec le corpus existant. Selon les inscriptions gravées sur le nœud, elle a été réalisée à Digne et pour Entrevennes dès sa conception, peut-être déjà pour son église paroissiale Saint-Martin.



On peut en effet lire sur une des six plaques gravées : « IHIH / FECTE / ADIGNE » et sur une autre : « LA / CROIX / DE ANTR / AVEN / ES » ; IHIH pourrait ainsi désigner l'orfèvre, non identifié à ce jour. Les autres inscriptions, IHS (gravée deux fois) et XPS, à chaque fois surmontées d'un Ω, correspondent au nom du Christ et au chrisme roman ; A M, pourrait être le chiffre de la Vierge.



La croix est constituée de lames d'argent estampées puis ciselées et enfin clouées sur une âme de bois. Tous les éléments sont bordés de bandes de laiton découpées, estampées et également clouées. Les extrémités des bras de la croix ainsi que la base sont ornées de quadrilobes de plaques d'argent gravées au burin avec traces de nielle. Des sphères en tôle de laiton martelée sont placées aux bras, à la base et au centre de la croix. À l'avant de la croix, le Christ en croix en haut-relief en argent est fondu puis repris à la ciselure et à la gravure, partiellement doré, il est également fixé au moyen de clous. La plaque du revers placée à la croisée est travaillée au repoussé puis ciselée, elle pourrait être en vermeil. Le nœud de cuivre doré, en boule aplatie, à six boutons constitués de plaques carrées d'argent gravées, montées en bâte et gravées, porte un décor au repoussé puis gravé. Il se prolonge par une douille, également en laiton doré, destinée à recevoir la hampe.

Les champs de la croix sont couverts de rinceaux linéaires, fleuris (des fleurs de lys ?), habités d'oiseaux, et notamment de chouettes tenant des silhouettes humaines entre leurs serres, mais aussi de quadrupèdes dont des licornes. Un galon perlé borde les différents éléments de la croix. Chaque branche, ainsi que la base, est terminée par un quadrilobe à accolades flamboyantes, portant aux pointes une boule. À l'avant, au centre de la croix, est placé le Christ auréolé d'un nimbe crucifère, au revers, l'Agneau mystique vexillifère.

¹⁵ Voir le dossier IM04002498 sur <https://dossiersinventaire.maregionsud.fr/>

¹⁶ Pierre COLOMB, « Les orfèvres », *Annales de Haute Provence*, t. 48, n° 283-284, janv.-juin 1979, p. 66.

Tous les quadrilobes sont ornés : à l'avant, en haut, le Christ du Jugement dernier : en majesté bénissant, les pieds reposant sur un orbe, sur fond de semis d'étoiles ; à droite, la charité de saint Martin, en bas, la Vierge à l'Enfant debout sur un croissant de lune sur un fond de gloire enflammée, alternant rayons droits et flamboyants ; à gauche, le martyr de saint Sébastien. Au revers, les quadrilobes portent les symboles des évangélistes, le tétramorphe : en haut, l'aigle de saint Jean ¹⁷ ; à droite, le taureau de saint Luc ; en bas, l'ange de saint Mathieu ; à gauche, le lion



de saint Marc ; ils tiennent tous les quatre des phylactères. Le nœud est orné de godrons tors.

Cette croix est exceptionnelle à plus d'un titre. Sa qualité patrimoniale a conduit plus d'un auteur à la publier dans des



ouvrages de référence. En 1974, la croix est citée, et illustrée, dans l'ouvrage fondamental sur les orfèvres de la généralité d'Aix-en-Provence de Raymond Jourdan-Barry ¹⁸. En 1978, pour fêter le centenaire de son existence, la Société scientifique et littéraire des Alpes-de-Haute-Provence organise trois journées de célébration, une exposition à deux volets, un concert et un « long périple archéologique » ; elle publie dans la foulée un bulletin spécial des *Annales de Haute Provence* ¹⁹. L'une des deux expositions a pour thème l'art sacré et se tient au musée Étienne Martin de Digne, avec la collaboration du conservateur M. Dumoulin. Parmi les œuvres présentées la châsse de Saint-Blaise ²⁰ et la croix de procession d'Entrevennes. Ces deux œuvres furent par ailleurs présentées en 1965 lors de l'exposition « Trésors des Églises de France » ²¹. Celle-ci marqua un temps fort ²² dans l'histoire de la redécouverte des objets conservés dans les églises et chapelles sur tout le territoire. Le grand public prit conscience non seulement de l'existence de ces richesses jusqu'alors inconnues mais aussi de la nécessité inhérente de les protéger, de les restaurer et de les mettre en valeur.

Maïna Masson-Lautier

La croix d'Entrevennes

Pages 18 à 21 : vues générales (avers et revers, détails)

Fin du XV^e siècle ou première moitié du XVI^e siècle

Argent, laiton, bois ; H : 94 ; l : 51 cm

Patrimoine classé aux monuments historiques (24 mai 1943)

© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – inventaire général – Françoise Baussan

¹⁷ *Des oiseaux... de la fin du Moyen Âge au XXI^e siècle*, Digne-les-Bains, musée départemental d'art religieux, 2011, catalogue de l'exposition « Des oiseaux... », cathédrale Saint-Jérôme de Digne-les-Bains et prieuré de Salagon, Mane, juillet 2011-avril 2012. p. 21-23 ; disponible en ligne : <http://www.archives04.fr/a/40/des-oiseaux/>

¹⁸ Raymond JOURDAN-BARRY, *Les orfèvres de la généralité d'Aix-en-Provence du XIV^e siècle au début du XIX^e siècle*, Paris, F. De Nobele, 1974, p. 375, 376,

¹⁹ Bulletin du centenaire de la société scientifique et littéraire des Alpes-de-Haute-Provence, *Annales de Haute Provence*, 1978, t. 17, n° 281-282.

²⁰ *Les trésors des Églises de France ; catalogue d'exposition, musée des Arts décoratifs, Paris, 1965*, Paris, Caisse nationale des monuments historiques, 1965 ; 2^e édition corrigée, notice 653, p. 359.

²¹ *Ibid.*, notice 655, p. 359. La mention d'un « poinçon d'orfèvre XPFA » semble une mauvaise transcription ou interprétation des inscriptions.

²² On pourra à ce sujet consulter l'article suivant : Isabelle JACQUELINE, « Sur l'exposition Trésors des Églises de France, 5 février-24 mai 1965 : quelle avancée ? », *Histoire de l'art*, n°73, 2013, p. 75-84.





Croix-reliquaire de la Vraie Croix

Cette croix, supposée contenir une relique de la Vraie Croix – visible derrière deux croix de cristal de roche taillé –, est une staurothèque, du grec ancien *σταυρός*, *staurós* (croix) et *θήκη*, *thêkê* (boîte, thèque). Réalisée entièrement en argent repoussé, ciselé et découpé, l'œuvre est d'une grande qualité ; elle peut de surcroît être assez bien documentée.



Le cristal de roche abritant la relique de la Vraie Croix

Elle porte en effet plusieurs poinçons : le poinçon de charge de la juridiction d'Aix-en-Provence sous la régie de Jean-Baptiste Fouache, entre 1775 et 1781 ; le poinçon de la communauté de Grasse pour les menus ouvrages de la ville, G surmontant deux derniers chiffres du millésime soit 79 ; enfin le poinçon du maître-orfèvre, les initiales J P couronnées avec un grain entre les deux lettres et une fleur de lys en dessous. Il s'agit du poinçon de Joseph Peillon, maître-orfèvre à Grasse à partir de 1758 ²³.

L'authentique de la relique est également conservé. Un authentique est un document qui atteste canoniquement que la relique est réelle et donc susceptible d'être offerte à la vénération des fidèles. Il indique en général sa provenance, le donateur et le destinataire. On peut ainsi lire sur l'authentique de la croix de Saint-Auban :

« Frère Antoine-Marie Arduin de l'ordre des frères Mineurs franciscains, évêque de Naplouse, après avoir examiné les reliques qui avaient précédemment été authentiquées par monseigneur Macaire Valenre évêque de Conversano ²⁴ et les avoir placées dans une croix de cristal sertie d'argent, se porte garant de leur authenticité et autorise leur exposition dans toute église, oratoire ou chapelle ouverte au public. Acte daté de Rome, le 30 avril 1746 » ²⁵.

²³ Raymond JOURDAN-BARRY, *Les orfèvres de la généralité d'Aix-en-Provence du XIV^e siècle au début du XIX^e siècle*, Paris, F. De Nobele, 1974, p. 194.

²⁴ Dans les Pouilles, en Italie.

²⁵ Transcription d'Élisabeth Sauze.



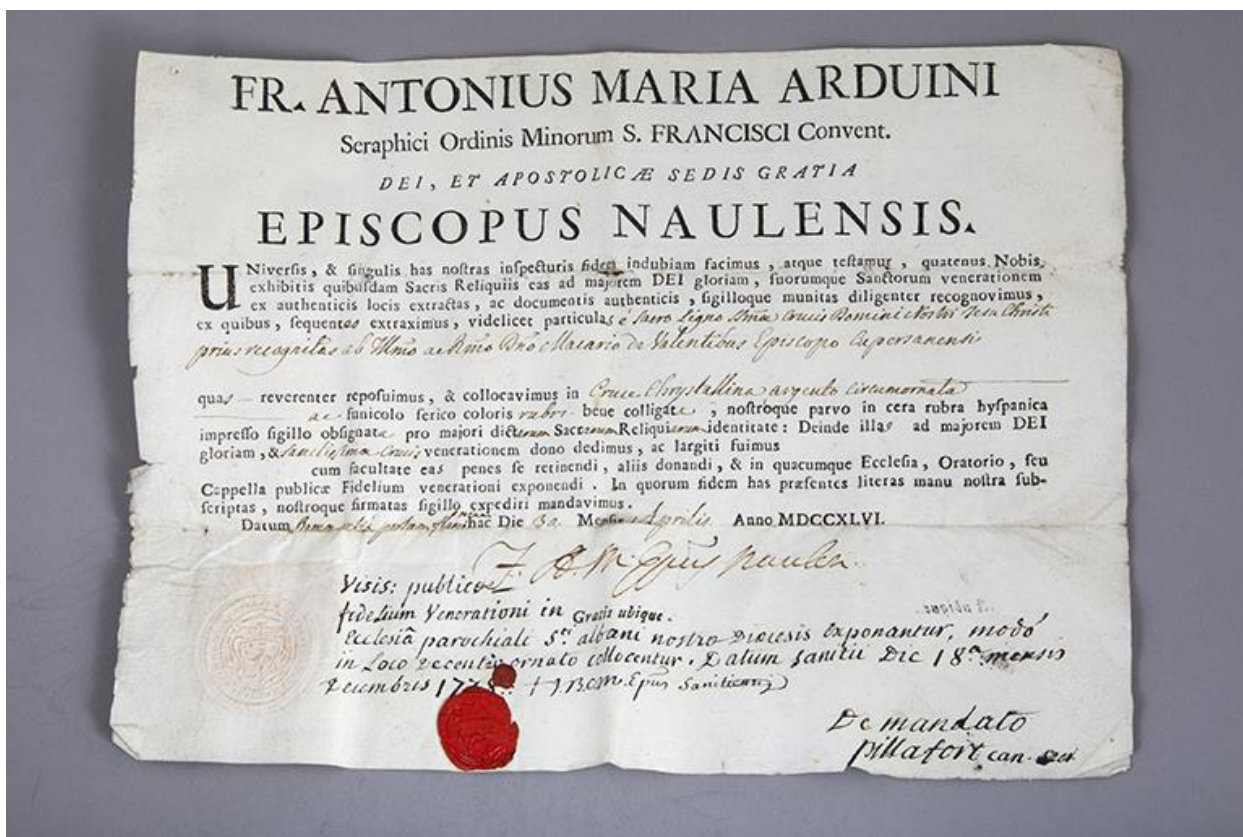
Croix reliquaire de la Vraie Croix

1779 ; argent, cristal de roche ; H : 40,5 cm

Ancienne paroisse de Saint-Auban, diocèse de Senez

© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – inventaire général – Frédéric Pauvarel

Suit la mention manuscrite de l'évêque de Senez Jean-Baptiste-Charles Marie de Beauvais, qui autorise l'exposition de ce reliquaire au public dans l'église paroissiale de Saint-Auban, le 18 décembre 1778, à la demande du chanoine de Senez Pillafort.



Authentique de la relique de la Vraie Croix

Le pied de la croix porte un blason gravé : « De gueules fretté de six lances de tournoi d'or semé dans les claires-voies d'écussons du même ; et sur le tout un écusson d'azur à une fleur-de-lis d'or ». Si les émaux²⁶ ne sont pas rendus ici, on reconnaît cependant aisément les armes de la grande famille noble de Villeneuve, établie en Provence à partir du début du XIII^e siècle.



trouvé dans un état de propreté et de décence qui nous a fait plaisir ».

On peut s'interroger sur la présence de ce blason sur la croix, c'est probablement celui du donateur. Les Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence conservent un document qui nous permet de confirmer cette hypothèse. Il s'agit d'une visite pastorale²⁷ de l'évêque de Senez, Jean Baptiste Victor de Castellane Adhémar, à la succursale de Saint-Auban (qui dépend alors de la paroisse de Peyroules), datée du 3 octobre 1785. L'évêque, qui détaille toutes les étapes de sa visite, indique, qu'accompagné et de ses vicaires et de sa suite, il est « descendu au château de Monsieur le Marquis de Villeneuve Bargemon Seigneur de cette paroisse qui nous avait invité à prendre un logement chez lui ». Il dirige ensuite l'office dans l'église. Après la messe, il procède à la visite de l'édifice dont il est fort satisfait : « Nous l'avons

²⁶ Émail s'entend ici au sens héraldique : le terme désigne dans ce cas les couleurs.

²⁷ Arch. dép. AHP, 2 G 17, « Registre des procès-verbaux des visites pastorales de 1697 à 1707 ».

Il indique également :

« Il nous a été présenté une relique de la vraie croix enfermée dans une croix d'argent, et une autre relique de saint Alban martyr, comme nous avons reconnu que l'une et l'autre étoit munie [*sic*] du cachet des armes de notre prédécesseur, nous nous sommes bornés à leur rendre l'honneur et la vénération qui leur appartient ».



Nous avons ainsi à la fois la mention de la croix qui se trouve bien dans l'église de Saint-Auban mais aussi que cette paroisse dépend de la seigneurie de Villeneuve-Bargemon : on imagine que le marquis aura fait don de ce magnifique objet afin de préserver l'insigne relique de la Vraie Croix.

Maïna Masson-Lautier

Des calices et patènes



Calice, Castellane

Le style de ce calice le place dans la production du tout début du XVII^e siècle : les calices des deux premières décennies du siècle se caractérisent en général par une bordure de pied polylobée, un dessus de pied peu bombé, un nœud ovoïde à décor ciselé placé entre deux collerettes et une coupe évasée²⁸. Le pied polylobé succède, en effet, dès le quatrième quart du XVI^e siècle au pied complexe gothique en accolades. Le nœud ovoïde porte cependant un décor encore renaissant, présentant une frise de godrons alternant avec une file de piastres sur l'épaule et le culot, de part et d'autre d'une frise d'arabesque ; avec la légère ornementation en frise d'oves et dards des collerettes, c'est le seul décor à proprement parler porté sur le calice, très sobre, dont la coupe est lisse.



L'ensemble du calice est en argent, repoussé, avec un décor ciselé sur le nœud – dont la partie centrale est également gravée – et les collerettes. L'intérieur de la coupe est doré conformément aux prescriptions canoniques. Pour répondre également aux usages liturgiques, une croix est gravée sur la terrasse du pied : elle est fichée sur le Golgotha où des os sont figurés à demi enfouis.

Enfin, deux poinçons sont insculpés à la fois sous le pied et sur le bas de la coupe : le poinçon de ville, AIX surmonté d'un P couronné, et le poinçon de maître : AE surmonté d'une fleur de lys. Il s'agit du poinçon de l'orfèvre Antoine II Escavard²⁹ dont l'activité est attestée à Aix-en-Provence entre 1581 et 1634. À cette date, il rédige son testament en faveur notamment de son neveu Christophe I^{er} Silbert, dont l'église du Sacré-Cœur de Castellane conserve un ciboire des malades³⁰.

< Les deux poinçons insculptés sur le bas de la coupe

Page suivante : **Calice : vue générale**
1^{er} quart du XVII^e siècle

Argent ; H : 25 cm

Patrimoine classé aux monuments historiques (13 juin 1988)
Castellane

© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – inventaire général – Frédéric Pauvarel

²⁸ Voir le dossier IM04001604 sur <https://dossiersinventaire.maregionsud.fr/>

²⁹ Raymond JOURDAN-BARRY, *Les orfèvres de la généralité d'Aix-en-Provence du XIV^e siècle au début du XIX^e siècle*, Paris, F. De Nobele, 1974, p. 104 et 250.

³⁰ Voir le dossier IM04001602 sur <https://dossiersinventaire.maregionsud.fr/>



Au revers du pied, le long de sa bordure, suivant les lobes dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, une inscription a été gravée en lettres capitales : *ENGELBERTUS LENATIER CANONICUS E[CCLESIAE] S[ENE]CENS[IS] DEDIT*, soit « Engelbertus Lenatier chanoine de l'église de Senez a donné [ce calice] ». Le calice était sans doute destiné à l'origine à l'église Saint-Victor, peut-être même à la cathédrale de Senez où « un calice et sa patène dorés en dedans de feu Mr Le Natier » sont mentionnés lors d'une visite pastorale effectuée par Monseigneur Jean Soanen le 3 mars 1697 ³¹.



Le photomontage ci-dessus restitue l'inscription dans le sens de la lecture

Sur la terrasse du pied un blason est également gravé comme le montre la vue ci-dessous : « À la bande chargée d'un lion passant et accompagnée de deux roses tigées et feuillées ». Il ne nous a pas été possible de retrouver ce blason dans les différents armoriaux provençaux mais on peut raisonnablement supposer qu'il est en lien avec l'inscription et donc avec le donateur, le chanoine Lenatier.



Ce calice est exceptionnel à plus d'un titre. Par la richesse des informations que la simple « lecture » de l'œuvre peut nous apporter ; par son ancienneté ensuite : rares sont les pièces en métal précieux de cette époque encore conservées ; par son état de conservation enfin : on peut observer quelques traces de restauration, comme la soudure sur le nœud, mais rien qui semble dénaturer l'œuvre.

Maina Masson-Lautier

³¹ Arch. dép. AHP, 2 G 17, « Visite épiscopale en la cathédrale de Senez par Jean Soanen », 3 mars 1697, registre des procès-verbaux des visites pastorales de 1697 à 1707.

Patène, Barrême

La patène de Barrême porte un même poinçon insculpé deux fois (sans doute parce que la première insculpation n'était pas assez lisible) : deux lettres FM séparées par un grain de remède. Il s'agit probablement du poinçon du maître orfèvre dignois François Martin mentionné dès 1663 (même si la date d'insculpation de son poinçon demeure inconnue), qui cesse son activité en 1717³².



À partir du XVII^e siècle, la patène n'a plus de décor à l'avert ; susceptible de retenir des parcelles de l'hostie consacrée, le décor est déplacé au revers. Elle est en revanche dorée sur cette partie en contact avec le Saint-Sacrement. Le décor est ici gravé ; la différence entre le décor gravé et ciselé tient à l'enlèvement ou non de matière. Dans la gravure, une pointe sèche ou un burin trace une ligne en enlevant du métal. Dans le repoussé, en revanche, le travail se fait par enfoncement de la plaque. On voit particulièrement bien sur le revers de la patène de Barrême le travail de la pointe : le trait plus large au départ qui s'affine au moment du retrait de la pointe, mais aussi les repentirs ou maladresses (voir les deux détails ci-contre).

Le pourtour est souligné par une couronne de culots, ornement du XVII^e siècle par excellence, divisée en quatre parties reliées par une rosette ou une tête d'ange. Au centre, l'IHS (pour *Jesus Hominum Salvator*, Jésus sauveur des hommes) surmonte un Sacré-Cœur dans lequel sont fichés les clous de la Passion.

Maïna Masson-Lautier

Patène >

Avant 1717

Argent ; D : 14 cm

Patrimoine classé aux monuments historiques (20 juin 2003)

Barrême

© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – inventaire général – Frédéric Pauvarel

³² Raymond JOURDAN-BARRY, *Les orfèvres de la généralité d'Aix-en-Provence du XIV^e siècle au début du XIX^e siècle*, Paris, F. De Nobele, 1974, p. 172, 254.



Patène
Avant 1717
Argent
D : 14 cm
Barrême

© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – inventaire général – Frédéric Pauvarel

Calice et patène en fer blanc

Voici deux objets rares : un calice et sa patène en fer blanc – et non d'un métal noble et précieux –, qui remonteraient aux premières années de la Révolution française³³. Sous le pied du calice, il a en effet été écrit à une date indéterminée : « Ce calice a servi aux prêtres martyrs par la Terreur à Manosque, 1792 », et sur la patène : « 1793 ». Ces prêtres martyrs sont ceux que l'on nomme alors « prêtres réfractaires ». Ceux-ci sont accusés de provoquer des « émotions populaires » qui se manifestent ici et là en leur faveur, comme à Manosque le 18 juillet 1791, « où des têtes y sont exaltées par des prêtres réfractaires » et où la population refuse de suivre les messes célébrées par les prêtres jureurs³⁴.



En 1791, les dispositions de la Constitution civile du clergé s'appliquent et le Sud-Est est parmi les régions où le serment est le plus prêté par les prêtres³⁵. En exécution de la loi, les prêtres doivent prêter serment en public. Lugier, curé à Cruis, jure « de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui lui est confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi et maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale acceptée par le roi³⁶ ». Dorénavant, le clergé se divise entre, d'un côté, les prêtres jureurs et, de l'autre, les prêtres non jureurs, désignés comme « réfractaires ». Parmi ces derniers, certains émigrent – 80 jusqu'en 1795 dans les États pontificaux, soit 20 % environ du clergé paroissial³⁷ –, d'autres demeurent

³³ Voir *supra* l'étude de Maïna Masson-Lautier relative à l'usage des métaux précieux p. 10.

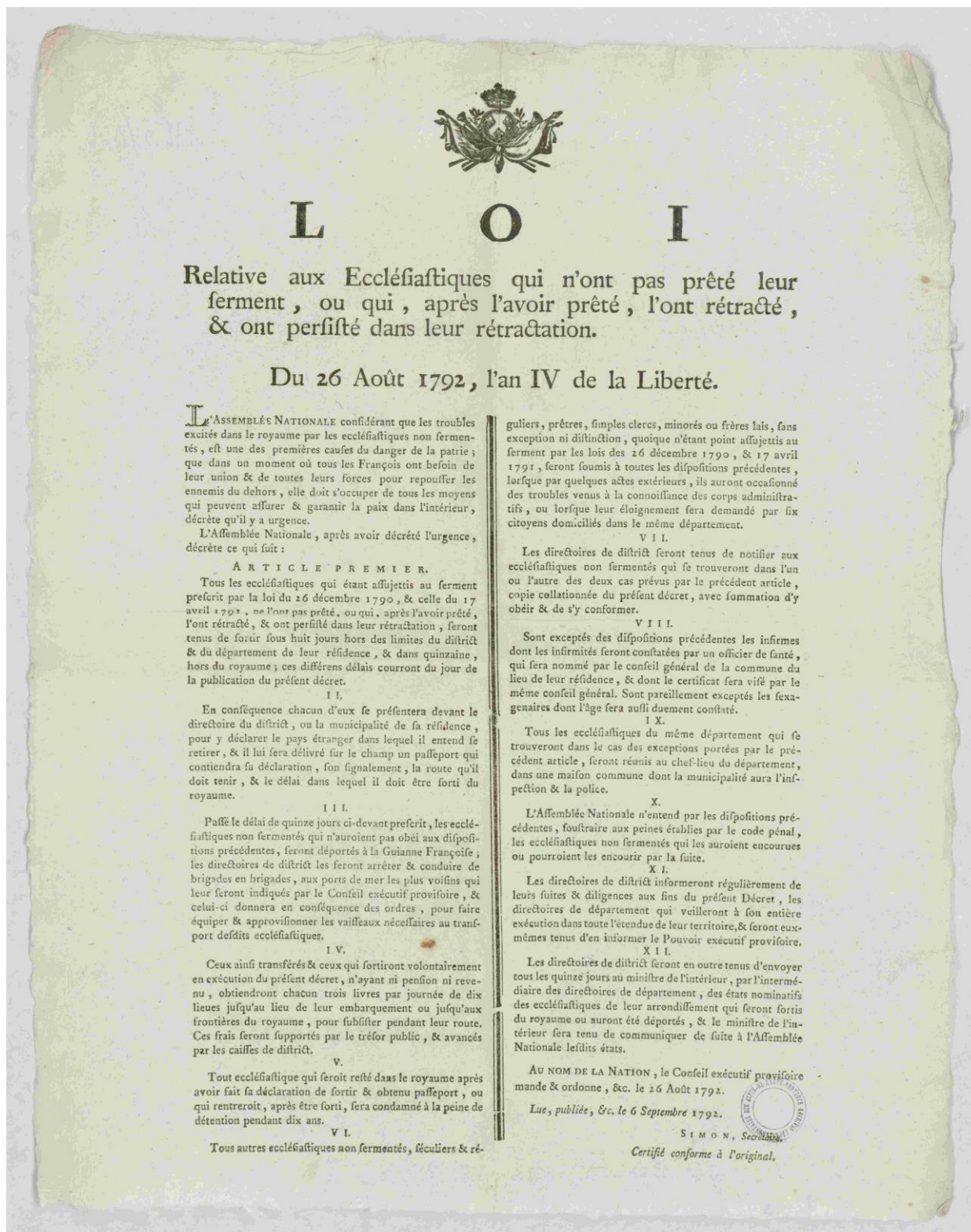
³⁴ John WINDSOR, « Violences et troubles de 1789 à l'an 5 », *La Révolution dans les Basses-Alpes, Annales de Haute-Provence*, n° 307, 1989, p. 157-159.

³⁵ Régis BERTRAND, « Les confréries de la Provence face à la Révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, 1996, p. 642.

³⁶ Arch. dép. AHP, L 231, extrait des déclarations du serment de messieurs les prêtres et curés, 20 février 1791. Serment du curé Laugier, de la paroisse de Cruis.

³⁷ Raymond DARTEVELLE, « Des administrateurs de choc : les vicaires généraux dans les diocèses de Sisteron, Riez et Senez (1795-1801) », *La Révolution dans les Basses-Alpes, Annales de Haute-Provence*, n° 307, 1989, p. 205, avec une sur-représentation des anciens évêchés de Sisteron, Riez et Senez.

sur place et sont très vite suspectés de faire le lit de la contre-révolution. Un culte clandestin s'organise désormais, animé par les prêtres hostiles à la Révolution, pourchassés par une partie de la population et les nouvelles autorités ³⁸.



La chasse aux prêtres réfractaires : loi du 26 août 1792, « l'an IV de la Liberté »

Arch. dép. AHP, 114 Fi 4567, placard, 1792

³⁸ Marie Madeleine VIRÉ, « Les martyrs », », *La Révolution dans les Basses-Alpes, Annales de Haute-Provence*, n° 307, 1989, p. 219-226. Une dizaine de « martyrs » auraient été tués durant la Révolution, dont, durant l'année 1792, à Entrevaux, Martin Raynard, vicaire général de Sénez.

Afin de célébrer leur culte clandestin, les prêtres réfractaires ont besoin notamment d'un lieu mais aussi de tous les objets nécessaires, dont les vases sacrés, en particulier le ciboire qui contient les hosties consacrées, le calice ainsi que la patène. Aussi, soit les vases sont soustraits des lieux de culte, soit de nouveaux sont fabriqués, mais sans disposer de grands moyens et dans le secret. En conséquence, la règle qui impose normalement l'usage de métaux précieux en raison du contact du corps et du sang du Christ avec le métal ne peut pas toujours s'appliquer. Lorsque les autorités arrêtent en 1798 à Oraison un prêtre prévenu d'émigration, elles découvrent la pièce où le culte est célébré avec :

« Un ciboire de fer blanc, un aspersoir, une clochette, un ruban de galon jaune, une boîte de fer blanc contenant des petites bouteilles couvertes de coton, une croix de Malte émaillée à laquelle est attaché un crucifix de bois blanc, un bonnet carré garni d'une houppe, un tableau représentant une vierge, une nappe de communion, une soutane... un tabernacle en bois garni en dedans de satin rouge, un tapis d'indienne rouge servant à couvrir l'autel, une petite boîte ronde contenant une croix en cartonine, un couteau garni de son tire-bouchon, un missel, un nouveau testament en latin, édition de Carpentras, une pierre sacrée, une étole noire, quarante mauvais livres ayant rapport au ministère de l'Église, un calice doré en argent, deux aubes, deux chasubles et finalement un portefeuille avec divers papiers »³⁹.

À Manosque, le 6 août 1792, quatre prêtres sont pendus à l'initiative d'un petit groupe d'hommes : trois ont été extraits de la prison du château, le quatrième, très âgé, de son domicile⁴⁰. Parmi eux, l'abbé Joseph Reyne, 50 ans environ, curé réfractaire de Merygues – une paroisse de Viens en Vaucluse –, le curé de Céreste, l'abbé Edme Vial, 65 ans, réfractaire lui aussi, qu'il abritait à son domicile, ainsi que l'abbé Pochet, prêtre de Saint-Sauveur. Mais, malgré les dangers encourus, des prêtres auraient continué à célébrer la messe à Manosque, si l'on en croit le texte figurant sur le pied du ciboire.

Sous le Directoire, on accusa aussi les prêtres réfractaires d'être à l'origine de troubles fort importants, impliquant notamment des bandes de brigands agissant au nom du roi et contre la République. C'est ce qu'affirme le ministre de la Police générale au commissaire central des Basses-Alpes, en décembre 1797 :

« On m'informe, citoyen, que quantité d'émigrés, de prêtres réfractaires, de déserteurs et égorgeurs du département de Vaucluse se sont réfugiés dans les communes de Manosque, Forcalquier, Simiane et Reillanne... et que de là ils se répandent, par peloton, dans les campagnes, tant de votre département que de celui de Vaucluse, et qu'ils y commettent toute sorte de brigandage⁴¹ ».

Jean-Christophe Labadie

³⁹ Arch. dép. AHP, L 208, procès-verbal de capture de Louis Michelon, prévenu d'émigration, 21 ventôse an 6 (11 mars 1798) ; courrier de l'administration municipale du canton d'Oraison aux administrateurs du département des Basses-Alpes, 22 ventôse an 6 (12 mars 1798). Michelon était originaire d'Oraison.

⁴⁰ Arch. dép. AHP, 1 Mi 8/0024, p. 550, registres de la paroisse Saint Sauveur de Manosque. Le récit est construit à partir des témoignages produits le 15 ventôse an 3 (5 mars 1795), par le domestique du père Pouttion, par le gardien de la prison pour les trois autres, et par un témoin Henry Nalin, maçon, qui déclara être présent sur le lieu de l'exécution « que pour connaître les coupables », devant deux membres du comité de surveillance de Forcalquier délégués à Manosque pour recevoir les plaintes et dénonciations relatives à l'ordre public (Arch. dép. AHP, L 297). Voir aussi abbé Aimé GUILLON, *Les martyrs de la foi pendant la Révolution française ou martyrologue des pontifes, prêtres, religieux, religieuses, laïcs de l'un ou l'autre sexe, qui périrent alors pour la foi*, vol. 4, Paris, 1821, p. 363 et 364.

⁴¹ Arch. dép. AHP, L 205, courrier du ministre de la Police générale au commissaire central des Basses-Alpes, 28 frimaire an 6 (18 décembre 1797). Cette accusation contre les prêtres réfractaires, acteurs de la contre-révolution, est alors assez banale.



Calice et patène de l'époque révolutionnaire

1792 ou 1793

Fer blanc

H : 23,6 ; D : 15 cm

Digne-les-Bains, couvent de la Sainte-Enfance

© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – inventaire général – Frédéric Pauvarel

Calice, Barcelonnette

Ce calice date sans doute du premier quart du XIX^e siècle, probablement du Premier Empire. Il porte deux poinçons. Le poinçon plaçant dans un écu deux clefs en sautoir surmontées de la tiare (ci-contre) est un poinçon d'une ville de l'État du Vatican au XIX^e siècle. L'initiale de la ville qui se trouve en pointe est malheureusement illisible. Le poinçon de maître, dans un losange vertical, n'a pas été identifié.

Formellement, il est également caractéristique du style Empire. Sur un fond d'argent, le décor en bronze fondu doré est rapporté. La bordure de la terrasse du pied circulaire est soulignée d'une frise de pampre ; sur la terrasse elle-même, des épis de blé posés en festons alternent avec des médaillons historiés surmontés de têtes d'anges cernées d'une couronne de laurier. D'autres têtes d'anges semblent soutenir la base de la tige, ornée d'un nœud en urne sur lequel se répètent ces motifs de têtes, de plus petites dimensions ; ces têtes sont reliées par des festons (aujourd'hui seuls les trous de fixation sont visibles sur un côté). Une fausse-coupe ajourée, également en bronze fondu doré, est constituée de médaillons historiés surmontant des festons de feuilles de vigne chutant de têtes d'anges ; l'ensemble est fixé à une frise de pampre reprenant le motif de celle du pied.



Les épis de blé ainsi que les feuilles de vigne sont des symboles christiques, en lien direct avec l'usage du calice, vase sacré contenant le vin, sang du Christ. Les épis sont une métonymie du pain qui devient Corps Glorifié du Christ ressuscité à l'Eucharistie. « La vigne ou la grappe de raisin [sont] pour les chrétiens, le symbole de l'Église et du Sauveur crucifié dont le sang se transforme en vin eucharistique »⁴².



L'iconographie des médaillons est également en lien avec le sacrifice et la Passion : sur le pied, la Cène, Jésus devant Pilate, l'*Ecce Homo*, sur la fausse-coupe, le Portement de croix, la Crucifixion et la Mise au tombeau.

< Médaillon figurant le Portement de croix

Page suivante : **Calice**
1^{er} quart du XIX^e siècle
Argent
H : 27,5 cm

Patrimoine classé aux monuments historiques (13 juin 1988)

Barcelonnette

© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - inventaire général - Frédéric Pauvarel

⁴² Louis RÉAU, *Iconographie de l'art chrétien*, t. I, Paris, PUF, 1955, p. 132.



L'histoire du calice est éclairée par l'inscription gravée sous le pied : « *J. B. M. Scipio Epis. Senecensis Amicissimo Suo P. A. Engebffred* ». Le dessous du pied est en effet clos par une plaque de métal circulaire, fixée au moyen d'une vis, soudée sur une rosette au centre du disque,



montant à l'intérieur du calice et assurant l'assemblage des éléments. L'inscription latine fait mention du don du calice par Mgr Jean-Baptiste Marie Scipion Ruffo de Bonneval⁴³ (1747-1837), dernier évêque de Senez à son très grand ami P. A. Engebffred. Lors de la Révolution, le diocèse de Senez est supprimé au bénéfice de celui de Digne qui regroupe plusieurs diocèses d'Ancien Régime. Mgr Ruffo de Bonneval⁴⁴, est évêque depuis peu de temps lorsqu'il est démis en 1790 : il a été nommé en 1788 par Louis XVI et ordonné en 1789⁴⁵. Il est fait prisonnier par les révolutionnaires car, récusant la suppression de son diocèse, il a continué à exercer ses fonctions épiscopales. Son jugement, rendu à Castellane en

1791, déclare l'évêque « convaincu de crimes de désobéissance et de résistance à la loi » ; il est alors déchu de « sa qualité de citoyen actif » et exilé à au moins dix lieues de son diocèse avec « inhibition et défense de prendre le titre d'évêque de Senez ». Il émigre alors en Italie, ce qui justifie probablement l'origine du calice et son poinçon italien. Après le concordat de 1801⁴⁶, il renonce officiellement à son ancien évêché. Nommé en 1817 archevêque d'Avignon par Louis XVIII, il n'est jamais confirmé, refusant « par modestie ». Il meurt en 1837 à Viterbe.

« Engebffred » est un patronyme plutôt orthographié Enfgelfred, parfois Engelfred : nom d'une famille notable originaire de Beauvezer⁴⁷. On trouve mention d'un prieur-curé de ce nom en 1789⁴⁸ dans un cahier de doléances des curés de la sénéchaussée de Castellane. J.-M. Maurel⁴⁹ mentionne un Joseph Engelfred, curé de Moriez au moment de la Révolution mais, ce qui est plus intéressant peut-être pour notre propos, un Ambroise, prêtre de Beauvezer qui est contraint de prêter serment en 1791 mais, revenant sur ce serment, fait partie, avec ses deux frères Paul et César, prêtres comme lui, de la « liste des émigrés arrêtée le 19 août 1793 ». En l'an XI, tous les trois sont de retour à Beauvezer et Ambroise est nommé curé de son ancienne paroisse, César, chapelain, est placé à Saint-Michel (annexe de Demandolx) et Paul est nommé curé de Vergons.

Maïna Masson-Lautier

⁴³ Une chasuble, qui pourrait lui avoir appartenu, est conservée dans la cathédrale de Senez. Voir le dossier IM04001492 sur <https://dossiersinventaire.maregionsud.fr/gertrude-diffusion/>. Il demeure bienfaiteur de son ancien diocèse et aurait fait don à la cathédrale ou à d'autres paroisses de nombreux objets ; voir par exemple les dossiers IM04001360 ou IM04001499. Et lorsque le conseil de fabrique commande de nouveaux vitraux en 1866, l'une des verrières porte le blason de Mgr Ruffo de Bonneval (dossier IM04001507).

⁴⁴ Ou Mgr Jean-Baptiste Marie Scipion Roux de Bonneval : La famille Ruffo, originaire de Naples, avait francisé son nom en Roux. Un décret du 13 décembre 1814 change à nouveau le nom de Roux en Ruffo à la demande d'un des frères de Jean-Baptiste Marie, le marquis de la Fare. L'autorisation est étendue à toute la famille par une ordonnance du 30 août 1815.

⁴⁵ M. H. FISQUET, *La France pontificale (Gallia Christiana), Histoire chronologique et biographique des archevêques et évêques de tous les diocèses de France depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours, divisée en 17 provinces ecclésiastique. Digne, 2^e partie*, Paris, E. Repos, p. 287-293.

⁴⁶ Xavier MARÉCHAUX, « Réorganiser l'Église après la Révolution : les évêques d'Ancien Régime et le Concordat de 1801 », *Napoleonica. La Revue*, 2019/1, n° 33, p. 67-98.

⁴⁷ Alain COLLOMP « Alliance et filiation en haute Provence au XVII^e siècle », *Annales ESC*, 1977, n° 3, p. 465.

⁴⁸ Cahier du clergé de Castellane (sénéchaussée de Draguignan) dans Émile LAURENT et Jérôme MAVIDAL (dir.) *Archives parlementaires de 1787 à 1860, Première série (1787-1799)*, t. III : États généraux ; cahiers des sénéchaussées et bailliages, Paris, Librairie administrative P. Dupont, 1879. p. 272-273.

⁴⁹ Joseph-Marie MAUREL, *Histoire religieuse du département des Basses-Alpes pendant la Révolution*, Marseille, P. Ruat, 1902, p. 46, 185 et 427.

Calice, Digne-les-Bains (Les Sieyes)

Le calice est représentatif de la production courante du 2^e quart du XIX^e siècle. Le pied circulaire est constitué d'un cavet orné, assez large, surmonté d'une terrasse bombée. La tige présente un nœud ovoïde encadré de deux collerettes. La fausse-coupe est ajourée. L'ensemble est réalisé en argent doré, repoussé, ciselé, ciselé au mat pour les fonds ; des médaillons fondus à part sont ensuite rapportés par soudure. La fausse-coupe, également en argent, est repoussée ciselée, ajourée et découpée. Les vases sacrés sont utilisés et, comme tout objet, subissent, au cours du temps, diverses détériorations ; ils sont alors restaurés. Le calice de Digne présente ainsi une restauration particulièrement intéressante : le revers du pied a été consolidé par ajout d'une pièce de laiton maladroitement soudée, ce qui apparaît clairement sur l'image ci-dessous. Cette pièce, repoussée, semble fort ancienne, peut-être médiévale : on y distingue un fragment de visage...



Les poinçons, au nombre de deux, sont insculpés à la fois sur la coupe et le pied. Le poinçon de titre et garantie de l'argent en usage depuis 1838 est la « tête de Minerve ». Le poinçon de fabricant est en forme de losange, comme tous les poinçons de ce type insculpés à cette période ; c'est ici celui de la maison parisienne Martin et Dejean. Charles-Denis-Noël Martin s'associe en 1837 à Joseph-Philippe-Adolphe Dejean, et font alors insculper un poinçon « M & D », lettres associés à une ancre et deux étoiles dans un poinçon losangique vertical. Leur production commune s'étend sur un peu moins de dix ans, ce qui permet de situer la réalisation du calice de Digne entre 1837 et 1846, date du biffage de leur poinçon.

Calice >

2^e quart du XIX^e siècle

Argent

H : 29,5 cm

Patrimoine inscrit aux monuments historiques (8 janvier 1993)

Digne-les-Bains – Les Sièyes

© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – inventaire général – Frédéric Pauvarel



Une autre signature est bien lisible sur les médaillons de la fausse-coupe : celle de Montagny (on peut lire sur le médaillon Montagny F, « F » pour *fecit*, a fait). Celui-ci n'est pas orfèvre mais médailleur et graveur et il collabore souvent avec Martin et Dejean.

Le décor ornemental comme le décor historié porte un sens religieux. On peut observer l'utilisation de symboles christiques comme le roseau, les épis de blé ou les pampres. Les médaillons du pied figurent le Christ, portant la couronne d'épines et la croix, la Vierge à l'Enfant et saint Joseph (reconnaisable à son attribut, la scie du menuisier).





Les médaillons de la fausse-coupe portent les représentations des trois vertus théologiques : la Foi (une figure féminine tenant un calice surmonté d'une hostie), la Charité (une figure féminine enserrant de nombreux enfants) et l'Espérance (une



figure féminine accompagnée d'une ancre). Ces médaillons de Montagny ont connu un très grand succès au XIX^e siècle. On les retrouve fréquemment sur les fausses-coupes de calice : on peut citer à titre d'exemple un calice de Thorame-Haute, réalisé par la même maison d'orfèvrerie et portant des médaillons identiques⁵⁰. Ils sont directement inspirés – mais inversés car le modèle a été probablement diffusé par la gravure – de la prédelle du retable Baglioni⁵¹ peinte par Raphaël.

Maina Masson-Lautier

⁵⁰ Voir le dossier IM04002697 sur <https://dossiersinventaire.maregionsud.fr/gertrude-diffusion/>

⁵¹ Raphaël, Prédelle Baglioni, 1507, conservée aux musées du Vatican.

Calice, Noyers-sur-Jabron

Au XIX^e siècle, les récentes techniques de production mais aussi les nouveaux moyens de diffusion – par l’intermédiaire des catalogues notamment – permettent une production sérielle à moindre coût. Le même modèle est proposé à la vente en version « riche » ou en version plus modeste. Le calice de Noyers-sur-Jabron en est un exemple. Il est aussi représentatif de nombreux objets conçus à partir d’un célèbre original qui sert de modèle et se décline sous de nombreuses variantes proposées par plusieurs fabricants orfèvres.

En 1844, lors de fouilles dans la cathédrale de Troyes, un calice est retrouvé dans la tombe d’Hervé, évêque du lieu entre 1207 et 1223. Peu de temps après, Alphonse Napoléon Didron en publie une estampe dans sa revue, les *Annales archéologiques* et écrit « Je ne connais rien de plus simple et de plus élégant à la fois que ce calice »⁵². Parallèlement, l’inspecteur des Monuments historiques, A.F. Arnaud, qui supervise les fouilles envoie également un dessin et une description détaillée à l’orfèvre parisien Triouillier, lequel copie « scrupuleusement » le calice. Le modèle connaît alors un succès immédiat dans de nombreux ateliers d’orfèvrerie.

Le calice de Troyes présente un pied circulaire et plat avec un décor de feuilles lancéolées ainsi qu’un nœud côtelé. Ce dernier est rarement reproduit dans les modèles pauvres ; en revanche le pied avec ce décor l’est très fréquemment avec de multiples interprétations. Le calice de Noyers-sur-Jabron, réalisé au tout début du XX^e siècle – il porte la date de 1905 gravée sur la bordure du pied – est marqué par le style de son temps : si l’on reconnaît bien la forme du pied et les feuilles lancéolées, la terrasse est animée de rinceaux de pampres très Art nouveau, le traitement de la croix se situe dans la même mouvance.



Le poinçon de maître est celui de l’orfèvre parisien Paul Brunet, actif entre 1871 et 1913. Cet orfèvre travaille fréquemment pour l’Œuvre des Tabernacles : c’est bien le cas ici, si l’on en croit l’inscription gravée sur la bordure du pied. Au XIX^e siècle, les nouveaux modes de production permettent une forme de démocratisation. L’Œuvre des Tabernacles est fondée à Paris en 1846 par Mgr Rouillet de La Bouillerie (1810-1882) et la marquise de Rastignac. Cette association de bienfaisance a

pour objectif de proposer gratuitement aux paroisses les plus pauvres, souvent rurales, les objets indispensables à la célébration du culte. Elle se fournit donc auprès d’orfèvres qui proposent dans leurs catalogues des modèles modestes. L’Œuvre reçoit les demandes des églises qui peuvent avoir besoin de son assistance : elle y fait droit suivant ses ressources et d’après les renseignements fournis par les administrations diocésaines. Elle reste active jusqu’en 1939.

Maïna Masson-Lautier

Calice >

1905

Argent

H : 21,5 cm

Patrimoine inscrit aux monuments historiques (8 janvier 1993)

Noyers-sur-Jabron

© Région Provence-Alpes-Côte d’Azur – inventaire général – Frédéric Pauvarel

⁵² Adolphe-Napoléon DIDRON, « De l’orfèvrerie au Moyen Âge », *Annales archéologiques*, 1845, t. 3, p. 209.



A close-up photograph of a silver bowl with a lid. The lid is decorated with a detailed relief of a bird's head, possibly a phoenix or a similar mythical creature, with intricate feather patterns. The bowl's surface is highly reflective, showing bright highlights and some signs of wear or age. The background is a plain, light-colored surface.

Des ciboires

Ciboire, Entrevennes

Le ciboire en argent d'Entrevennes – dont seul l'intérieur de la coupe est doré – présente les mêmes poinçons que le calice de Castellane, le poinçon de la communauté pour Aix-en-Provence (AIX surmonté d'un P couronné) et le poinçon de maître : AE surmonté d'une fleur de lys. Il s'agit du poinçon de l'orfèvre Antoine II Escavard⁵³ dont l'activité est attestée à Aix-en-Provence entre 1581 et 1634 ou 1643. Les deux poinçons sont insculpés à la fois sous le pied et sur le bas de la coupe.



Ciboire >

1^{er} moitié du XVII^e siècle

Argent

H : 25 cm

Patrimoine classé aux monuments historiques (24 mai 1943)

Entrevennes

© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – inventaire général – Frédéric Pauvarel

⁵³ Raymond JOURDAN-BARRY, *Les orfèvres de la généralité d'Aix-en-Provence du XIV^e siècle au début du XIX^e siècle*, Paris, F. De Nobele, 1974, p. 104, 250.



Les armoiries gravées sur le pied sont timbrées d'un chapeau pontifical qui signale les armoiries d'un clerc d'un rang élevé. Cet usage apparaît dès le XIV^e siècle et il est établi au moment où le ciboire est réalisé. Le nombre de houppes tombant du chapeau pourrait être un indice quant au rang du prélat : quinze houppes de chaque côté indiquent un cardinal, dix un archevêque, six un évêque... mais cette marque de dignité n'est réellement codifiée qu'en 1832 ; elle demeure fluctuante au XVII^e siècle. Les armes sont celles de la famille Parisiis ou Paris, sans doute celles du clerc donateur ou destinataire du calice : « De gueules à une bande d'argent vidée d'azur, chargée de cinq étoiles d'or et accompagnée de deux châteaux donjonnés d'argent, celui du chef accompagné à dextre d'une demi fleur de lys d'or défaillante à senestre, l'écu bordé d'or »⁵⁴, on ne peut évidemment pas distinguer les émaux sur la gravure mais la description est ainsi plus complète.



Le pied circulaire du ciboire présente une bordure estampée, tandis que la mise en forme s'est faite au marteau, les armoiries sont gravées. La tige porte un nœud ovoïde au décor repoussé et ciselé, placé entre deux bagues et deux collerettes. La coupe est lisse. Le couvercle se pose par emboîtement avec système de crochets coulissant pour sécuriser la fermeture : rappelons que le ciboire contient des hosties consacrées.

⁵⁴ René BORRICAND, *Nobiliaire de Provence*, II, Aix-en-Provence, R. Borricand, 1975, p. 895.



Le décor est essentiellement ornemental : on trouve une frise de godrons alternant avec une file de piastres sur la bordure du pied (exactement le même motif que sur le nœud du calice du Castellane⁵⁵, œuvre du même orfèvre) et des entrelacs et oves sur les collerettes. Le nœud, archétype de la production de la première moitié du XVII^e siècle, est orné de trois têtes d'anges aux ailes déployées alternant avec des fruits en bouquets. Il faut noter la qualité d'exécution : chaque tête est différente et ressort grâce au fond amati⁵⁶.

Maina Masson-Lautier



⁵⁵ Voir *supra* la notice « Calice, Castellane », p. 29.

⁵⁶ En orfèvrerie, « amati » signifie rendre mat l'or ou l'argent.

Ciboire, Beynes

De ce ciboire en argent, autrefois sans doute entièrement doré, dont l'intérieur du couvercle et de la coupe ont été (re)dorés, plusieurs traces de soudure de restauration sont visibles. Le pied circulaire présente une bordure estampée et découpée ; des armoiries sont gravées sur la terrasse du pied. Le nœud, piriforme, est placé entre deux collerettes saillantes et deux bagues ; le décor est repoussé et ciselé sur un fond amati. Le couvercle se fixe par emboîtement, selon le même système que sur le calice de Beynes ; son décor est réalisé suivant les mêmes techniques. Le décor est sobre et ornemental : utilisant la feuille d'acanthe essentiellement et la feuille d'eau enroulée.

Les armoiries portées sur le pied sont des armoiries épiscopales : outre le chapeau pontifical décrit plus haut ⁵⁷, à douze houppes ici, l'écu porte la mitre et la crosse et il est entouré d'un cordon avec une croix pectorale. Honoré Fisquet, dans la *Gallia Christiana* ⁵⁸, en donne cette



description : « D'azur à un chêne à quatre branches entrelacées et passées en sautoir d'or, fruité de même, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent ». Ce sont les armoiries de Mgr Duchaine (1589-1671), évêque de Senez. Louis Duchaine est issu d'une famille de notables aixois, son père est président au parlement d'Aix. Duchaine est rapidement nommé chanoine de la cathédrale Saint-Sauveur. Fin politique, il intervient dans plusieurs affaires religieuses. À la demande Jacques Martin, évêque de Senez depuis 1601, il est nommé par Louis XIII évêque coadjuteur de Senez en 1617, puis évêque *in partibus* ⁵⁹ d'Argos l'année suivante. Il obtient le siège épiscopal de Senez en 1623. En 1637, il refuse d'être le prévôt du chapitre aixois car il souhaite rester à la tête de son diocèse dans lequel il est très actif. À Castellane, il fonde le couvent de la Visitation ; à Senez, un séminaire. Après avoir siégé près de 49 ans, il meurt en 1670.

Deux poinçons sont insculpés à la fois sous le couvercle et au bas de la coupe. Le poinçon de la communauté d'Aix-en-Provence en vigueur au XVII^e siècle (P / Aix couronné) ainsi que le poinçon de maître, les initiales AC surmontées d'une (ou deux) étoile(s) puis d'une fleur de lys, un fleuron en dessous. Il s'agit du poinçon du maître-orfèvre de Pertuis, André Combe, dont l'activité est documentée entre 1663 et 1679, sans connaître les dates précises d'insculpation et de biffage du poinçon ⁶⁰.

Maina Masson-Lautier

Ciboire >

XVII^e siècle

Argent ; H : 27 cm

Patrimoine inscrit aux monuments historiques (1^{er} décembre 1980)

Beynes

© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – inventaire général – Frédéric Pauvarel

⁵⁷ Voir *supra* la description du timbre des armoiries du ciboire d'Entrevennes p. 51.

⁵⁸ *La France pontificale (Gallia Christiana)*, op. cit., p. 238-241.

⁵⁹ Évêque *in partibus (infidelium)*, soit dans les contrées des infidèles ou dans les contrées éloignées. Se dit d'un évêque titulaire qui n'a pas de diocèse propre à gouverner et qui est titulaire d'un ancien siège épiscopal. L'expression vient de la localisation de ce siège dans des parties éloignées géographiques. Le diocèse d'Argos se trouve en Grèce.

⁶⁰ Raymond JOURDAN-BARRY, *Les orfèvres de la généralité d'Aix-en-Provence du XIV^e siècle au début du XIX^e siècle*, Paris, F. De Nobele, 1974, p. 86.



Ciboire des malades, Castellane

La taille de ce petit ciboire livre une indication sur sa fonction : il s'agit d'un ciboire dit des malades. Dans une visite pastorale de 1697, l'évêque Jean Soanen décrit celui de Barrême ainsi : « une boeste d'argent dorée en dedans avec une bourse et cordon servant pour porter de saint viatique aux malades de la campagne »⁶¹. En effet, il permet de porter l'Eucharistie, parfois la dernière – elle est alors nommée viatique – aux fidèles ne pouvant se déplacer pour suivre la messe. Lorsque le pied est absent, le ciboire des malades prend le nom de pyxide ; lorsque le pied est réduit à une petite base, comme c'est le cas à Castellane, de pyxide pédiculée⁶². Dans le cas décrit par l'évêque Soanen, la petite « boîte » est placée, comme c'est le plus souvent le cas, dans une bourse du viatique qui est une pochette carrée ou rectangulaire, en textile, avec une petite poche latérale pour y glisser le ciboire et munie d'un cordon pour la porter autour du cou. La pyxide de Castellane présente ceci de particulier qu'une chaîne d'argent lui est directement attachée pour le même usage. Entièrement dorée à l'intérieur, puisqu'en contact direct avec les hosties consacrées, son système de fermeture semble particulière efficace : le couvercle se clôt grâce à un système de monture à charnons dans lesquels passe une goupille mobile, également retenue par une chaînette d'argent. En 1707⁶³, le même Jean Soanen, cette fois en visite à Castellane, écrit dans son procès-verbal qu'il a vu « une petite boite d'argent pour les malades de la campagne dont la croix est rompue » : on peut en effet remarquer que la croix sommitale actuelle est sans doute le fruit d'une restauration. Le ciboire est aujourd'hui conservé dans une boîte en carton marouflé d'un pékin⁶⁴ de soie, sans doute tissé dans les années 1760-1790, qui est un remploi pour cet usage.

La pyxide est l'œuvre d'un maître orfèvre aixois, Christophe I^{er} Silbert⁶⁵, premier d'une lignée d'orfèvres aixois renommés. Les premiers Silbert écrivaient leur nom avec un C, ce qui explique le poinçon avec un double C. L'activité de Christophe Silbert est connue à travers de nombreux actes notariés, entre 1647 et 1687. La pyxide porte des armes gravées sur la panse, ce sont des armoiries pontificales, placées sous un timbre de chapeau prélatice à vingt houppes. Il s'agit d'un écartelé qui comprend aux 1 et 4 les armes des Duchaine, peut-être de Monseigneur Louis Duchaine⁶⁶, évêque de Senez entre 1623 et 1671, et au 2 et 3, celles des Foresta : « Palé d'or et de gueules, à six pièces, à la bande de gueules brochant sur le tout ». Nous n'avons pas trouvé d'alliance entre les Duchaine et les Foresta dans les différents armoriaux provençaux... S'agirait-il d'une commande conjointe de deux prélats ?

La pyxide était à l'origine sans doute destinée à l'église Saint-Victor, peut-être même a-t-elle été déplacée de Senez à Castellane. Les visites pastorales de Senez de 1697 attestent en effet d'un nombre important de vases sacrés portant les armes des différents évêques qui se sont succédé et notamment celles de Monseigneur Duchaine, ce qui n'est pas le cas de Castellane.

Maïna Masson-Lautier

⁶¹ Arch. dép. AHP, 2 G 17, « Visite épiscopale en la paroisse de Barrême par Jean Soanen », 17 mars 1697, registre des procès-verbaux des visites pastorales de 1697 à 1707.

⁶² Lorsque le ciboire des malades a la forme d'une boîte plate, il prend le nom de custode. Voir en ligne la définition donnée par le *Thésaurus de la désignation des objets mobilier* de l'Inventaire général du patrimoine culturel (ministère de la Culture) : <http://data.culture.fr/thesaurus/>

⁶³ Arch. dép. AHP, 2 G 17, « Visite épiscopale en la paroisse de Barrême par Jean Soanen », 17 mars 1697, registre des procès-verbaux des visites pastorales de 1697 à 1707.

⁶⁴ Le pékin désigne une armure particulière : le tissu est rayé dans le sens chaîne avec alternance d'au moins deux couleurs et deux armures, ici un satin (bleu ciel – peut-être jaspé – et fines rayures bleu marine et blanches) et un gros de Tours (?) blanc. Le satin est broché de fleurettes blanches ; le gros de Tours présente un décor à poil trainant.

⁶⁵ Raymond JOURDAN-BARRY, *Les orfèvres de la généralité d'Aix-en-Provence du XIV^e siècle au début du XIX^e siècle*, Paris, F. De Nobele, 1974, p. 227.

⁶⁶ Voir *supra* la notice « Ciboire, Beynes » p. 53.



Ciboire des malades

XVII^e siècle

Argent ; H : 13,5 cm

Patrimoine classé aux monuments historiques (30 janvier 1995)

Castellane

© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – inventaire général – Frédéric Pauvarel

Ciboire du XVII^e siècle

Ce ciboire est de facture plutôt modeste concernant le matériau : il est conçu en bronze fondu, avec un décor gravé pour le pied, la tige et le nœud, et en laiton repoussé ciselé pour la coupe et le couvercle. Il était cependant assurément doublé à l'intérieur d'une coupe d'argent doré : non seulement les hosties consacrées ne peuvent être en contact avec le laiton mais en plus la technique de décor ménage des reliefs dans lesquels des fragments d'hostie pourraient demeurer. Le décor est essentiellement ornemental à l'exception du Christ en bronze fondu remplaçant la croix sommitale.



La typologie à laquelle appartient ce ciboire n'est cependant pas courante. Sans doute de la fin du XVI^e ou du début du XVII^e siècle, il est représentatif d'une production dont on trouve des exemples en Corse ⁶⁷ notamment, qui pourrait être d'origine italienne.

Maina Masson-Lautier

Ciboire

XVII^e siècle

Bronze doré

H : 26,5 cm

Collection Saint-Marcel Eysseric

© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – inventaire général – Frédéric Pauvarel

⁶⁷ Consulter le dossier PM2B001334 sur <https://www.pop.culture.gouv.fr/>



Des ostensoirs



Ostensoir-monstrance

Cet objet est issu de la collection d'art religieux rassemblée par Saint-Marcel Eysseric ⁶⁸. Il s'agit d'une monstrance du début du XVII^e siècle. Comme son nom l'indique, cette pièce permet de montrer, d'exposer soit une relique, on parle alors de reliquaire-monstrance, soit l'hostie consacrée, c'est alors un ostensorio-monstrance. Cette appellation désigne également une forme particulière : en général un cylindre de verre, placé verticalement ou horizontalement, soutenu par un pied plus ou moins travaillé et fermé d'un couvercle de même.



Cette monstrance est plus probablement un ostensorio. En effet, l'objet se démonte aisément et l'on s'aperçoit alors que la coupe peut fonctionner avec la monstrance verticale ou simplement avec le couvercle, constituant ainsi un ciboire. En fonction de l'usage liturgique, pour l'Eucharistie ou l'adoration du Saint-Sacrement, l'hostie consacrée peut ainsi être soit placée dans la coupe en vue de la communion, soit être placée, sans doute à l'aide d'une lunule, sous la cloche de verre afin d'être exposée.

Ce type d'ostensorio est assez rarement conservé : il a été au cours du XVII^e siècle largement remplacé dans l'usage par les ostensorios-soleils. Une série d'objets similaires a été étudiée par le service de l'Inventaire en Corse ; on peut notamment consulter les clichés photographiques de l'ostensorio-monstrance de l'ancienne cathédrale de Bastia dans lequel le croissant eucharistique permettant la présentation de l'hostie est de surcroît conservé ⁶⁹. L'origine de cette typologie pourrait être génoise, romaine, voire corse.

Il est très proche dans sa facture du ciboire présenté dans l'exposition et issu de la collection de Saint-Marcel Eysseric ⁷⁰ : entièrement en laiton repoussé, ciselé, doré, à l'exception du Christ au sommet du couvercle et des termes ⁷¹ qui maintiennent la monstrance et qui sont en bronze fondu. Il est en assez mauvais état, sans doute en raison à la fois de son ancienneté et de son usage répété : le pied est fissuré, tout comme la cloche de verre dont le bouton de préhension est en partie brisé. Le pied de forme complexe et chantournée, à la terrasse plate, soutient une tige portant un nœud ovoïde. La coupe comme le couvercle sont particulièrement bombés.

L'iconographie du pied est en lien avec la fonction de la monstrance : on peut observer trois médaillons avec les instruments de la Passion, placés en trophées retenus par un ruban (la lance, l'éponge et la verge, le marteau et les tenailles, la couronne d'épines). Ces médaillons alternent avec trois têtes de chérubins. Comme sur le ciboire, un Christ ressuscité en ronde-bosse remplace la croix sommitale. Le décor ornemental est également très fourni. Sur la coupe, dans un réseau de polylobes à redents, sont placés des têtes d'anges et des fruits, des motifs repris sur le nœud et sur le couvercle.

Maïna Masson-Lautier

Ostensoir-monstrance : vue des différentes éléments ci-dessus et vue générale >

Fin XVI^e siècle ou début XVII^e siècle

Bronze doré ; H : 39 cm

Collection Saint-Marcel Eysseric

© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – inventaire général – Frédéric Pauvarel

⁶⁸ « Le patrimoine religieux de la Haute Provence. Le musée d'art religieux », n^o spécial du *Bulletin de l'Association pour l'étude et la sauvegarde du patrimoine religieux de la Haute Provence*, 1^{er} semestre 1991, p. 24-27.

⁶⁹ Consulter le dossier PM2B000021 sur <https://www.pop.culture.gouv.fr> et voir en p. 13 où une illustration est reproduite.

⁷⁰ Voir *supra* la notice « Ciboire du XVII^e siècle » p. 58.

⁷¹ Les termes sont des « figures d'hommes ou de femmes prises dans une gaine, ne laissant visibles que la moitié supérieur du corps ». *Vocabulaire typologique et technique de l'ornement*, Paris, Éditions du Patrimoine, Centre des monuments nationaux, 2014, p. 160.



Ostensoir-soleil, Villars-Colmars

Cet ostensoir est probablement issu d'un remontage : le soleil est plus ancien que le pied et la tige auxquels il est assemblé et il est réalisé en argent, contrairement au reste de l'objet ⁷². Ce type de « restauration » est relativement fréquent, permettant, sous l'Ancien Régime d'assurer une plus grande longévité aux objets d'orfèvrerie. De plus, le pied porte une croix (voir ci-dessous), ce qui correspond plutôt à un usage pour un pied de calice. Enfin un pied d'ostensoir est bien plus souvent ovale que circulaire.

Le soleil présente des rayons alternativement droits et flammés, cernant la monstrance où devait être placée l'hostie consacrée. Les verres qui fermaient la lunette ont disparu mais on peut observer les crochets en dents de loup servant à les maintenir. Le positionnement de l'hostie, sans doute présentée sur un croissant eucharistique, est possible par l'arrière : en ouvrant le petit battant ensuite maintenu fermé par un système de monture à charnons avec une goupille mobile. Deux poinçons sont insculpés sur ses rayons dont celui du maître-orfèvre François Roustan, qui réalise son chef-d'œuvre en 1745 ⁷³.



Le pied, circulaire, et la tige à double nœud, ne portent pas de poinçons puisqu'ils ne sont pas en métal précieux. Datant probablement du XIX^e siècle, l'ensemble porte un décor ornemental gravé sur la bordure du pied, la terrasse et le nœud, puis ciselé au mat pour les fonds.

Maïna Masson-Lautier

Ostensoir >

2^e moitié du XVIII^e siècle et XIX^e siècle

Argent et métal argenté

H : 39 cm

Villars-Colmars

© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – inventaire général – Françoise Baussan

⁷² Voir le dossier IM04002493 sur <https://dossiersinventaire.maregionsud.fr/>

⁷³ Raymond JOURDAN-BARRY, *Les orfèvres de la généralité d'Aix-en-Provence du XIV^e siècle au début du XIX^e siècle*, Paris, F. De Nobele, 1974, p. 220.



Ostensoir-soleil

Saint-Martin-lès-Seyne

Cet ostensor est un bel exemple, représentatif d'une production sériele mais de qualité, de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Il porte le poinçon, sur un rayon, de la fameuse maison parisienne Poussielgue-Rusand, fondée par Placide au milieu du siècle dont le poinçon est insculpé en 1847. Le modèle de Saint-Martin semble avoir connu un grand succès puisqu'il figure encore dans le catalogue de 1893, sous le numéro 515. Le catalogue de vente est une invention de ce siècle : on peut y choisir son modèle avec de nombreuses variantes, en fonction de ses moyens. Ainsi cet ostensor est proposé « tout en bronze », « pied et tige en bronze gloire en argent », « tout en argent », « argent partiellement doré », « tout en argent doré », le prix augmentant bien entendu avec la proportion d'argent. Dans le cas de Saint-Martin, seule la gloire est en argent. Est aussi en argent, la lunule qui se glisse dans la lunette par l'arrière de l'ostensor.



Ostensoir, vue de face >

1866

Argent et bronze doré

H : 80 cm

Saint-Martin-Lès-Seyne

© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – inventaire général – Frédéric Pauvarel



L'ornementation est néobaroque. Un ange debout masque toute la hauteur de la tige qui prend la forme d'un palmier, bien visible au revers. Selon Louis Réau :

« Le palmier, qui était en Grèce le symbole d'Apollon et de la victoire, peut être également considéré comme un arbre christologique en ce sens que, comme le phénix dont il porte le nom en grec, il éveille l'idée d'immortalité, de résurrection. C'est l'arbre du Paradis par excellence. Il s'incline sur le passage de la Sainte Famille, pendant la Fuite en Égypte pour que saint Joseph puisse cueillir ses dattes et les offrir à l'Enfant. Pour fêter l'Entrée du Christ à Jérusalem, les enfants des Hébreux répandent des palmes sous les pans de l'âne des Rameaux. La palme est à la fois le symbole du Paradis que les chrétiens se représentent comme une fraîche oasis dans le désert et l'emblème des récompenses promises aux martyrs »⁷⁴.



Sur deux des côtés du pied, l'ostensoir porte l'inscription suivante : « DONNÉ PAR S M. NAPOLEON III » puis « À L'ÉGLISE DE S^T MARTIN LES SEYNE 1866 ». Après la Révolution, qui a provoqué nombre de destructions, il apparaît nécessaire de remeubler les édifices et de les pourvoir en objets liturgiques afin d'assurer un service décent au culte. Dans cette lignée, au cours du XIX^e siècle se mettent en place des systèmes de secours aux paroisses pauvres. Ainsi, Napoléon III rétablit en 1857 la Grande Aumônerie. Cette institution est chargée de traiter toutes les demandes, du clergé comme des fidèles, adressées à l'empereur. L'abbé Ouin de la Croix répartit ensuite les dons entre les paroisses pauvres. Ces achats sont financés par la liste civile de l'empereur et de l'impératrice. Il peut s'agir de bannières et ornements, de verrières, de livres, de tableaux, de sculpture mais aussi d'orfèvrerie ou de bronze d'art. Parfois les armes impériales sont appliquées sur les objets qui portent toujours la mention « donné par l'empereur » ou « donné par l'impératrice ».

Maïna Masson-Lautier

Ostensoir, vue de dos

1866

Argent et bronze doré ; H : 80 cm

Saint-Martin-Lès-Seyne

© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – inventaire général – Frédéric Pauvarel

⁷⁴ Louis RÉAU, *Iconographie de l'art chrétien*, t. I, Paris, PUF, 1955, p. 132.



Ostensoir-soleil, hôpital de Manosque

Cet ostensoir est un exemple de l'orfèvrerie du XIX^e siècle qui cherche à produire le maximum d'effet au moindre coût. À l'exception de la lunule, l'ostensoir est en bronze et laiton dorés, orné de verroterie et de petits médaillons émaillés. Seule la lunule porte un poinçon : celui de Louis Gille et C^{ie} ; les orfèvres Louis et Pierre Gille sont fabricants de bronze et d'orfèvrerie d'église à Lyon entre 1889 et 1927 ⁷⁵. L'ostensoir est conservé dans sa boîte.



L'ostensoir : avers à gauche et revers à droite, avec la lunule déposée

Autour de la lunette, une inscription se lit en latin sur fond d'émail bleu : « *Tantum Ergo, Sacramentum Veneremur cernui* », soit « Adorons donc, prosternés un si grand Sacrement ». Cette prière d'adoration du Saint-Sacrement, exposé dans l'ostensoir, est tirée de l'hymne *Pange Lingua* écrit par saint Thomas d'Aquin au XIII^e siècle.

Maina Masson-Lautier

Ostensoir >

Fin du XIX^e siècle

Bronze doré

H : 76 cm

Manosque, hôpital

© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – inventaire général – Frédéric Pauvarel

⁷⁵ INVENTAIRE GÉNÉRAL DES MONUMENTS ET DES RICHESSES ARTISTIQUES DE LA FRANCE, RÉGION RHÔNE-ALPES, *Poinçons des fabricants d'ouvrages d'or et d'argent*, Lyon, 1798-1940, Paris, Impr. nationale, 1993, p. 197.



**Autres
œuvres religieuses**



La chasse reliquaire de saint Blaise

Fabriquée sans doute au XIII^e siècle, la forme générale de la châsse dite de Beaujeu – du nom de la paroisse puis de la commune qui la détient désormais – est un reliquaire en forme d'église, de coffre ou de cercueil qui protégerait les reliques de saint Blaise, visibles à travers une fenêtre vitrée. Cet objet précieux fut présenté à Paris au Musée des Arts décoratifs lors de l'exposition des « Trésors des églises de France » en 1965 ⁷⁶. Il provient de la production des artisans des ateliers de Limoges au XIII^e siècle. La châsse de Beaujeu, dont les raisons pour lesquelles ce lieu modeste détient un tel trésor ne sont pas connues, est classée au titre des monuments historiques depuis 1934. La châsse possède une âme en bois couverte de lames de cuivre avec un décor d'émail bleu champlé. Les verres de couleur jaune sont taillés en cabochon mais serti en bâtes. Sur chaque côté, un saint est laissé en réserve par rapport à l'émail champlé qui le brode et le décor gravé.

À la fin du XIX^e siècle, Saint-Marcel Eysseric, un notable de Sisteron grand amateur de la pratique photographique, ne s'y était pas trompé. Dans sa quête le conduisant à conserver l'image des plus beaux objets des Basses-Alpes, il s'était rendu à Beaujeu afin d'immortaliser, grâce à des clichés sur plaque de verre, la châsse, photographiée sous tous les angles.



Saint-Marcel Eysseric, la châsse de Beaujeu à la fin du XIX^e siècle

Arch. dép. AHP, 31 Fi 1261, négatif au gélatinobromure d'argent sur plaque de verre, vers 1890

⁷⁶ *Les Trésors des églises de France, musée des arts décoratifs, Paris, 1965*, Paris, Caisse nationale des Monuments historiques, 1965, p. 359.



Chasse de saint Blaise dite de Beaujeu

XIII^e siècle

Cuivre, verroterie, verre, émail champlé

L : 13,5 cm ; l : 5,4 ; h : 12 cm

Patrimoine classé aux monuments historiques (2 mars 1934)

© Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, Jean-Marc Delaye

La châsse à travers l'histoire

La châsse apparaît dans les procès-verbaux des visites pastorales des évêques de Digne, dont dépendait la paroisse de Beaujeu, ainsi que dans divers textes liés à des contentieux au sujet des impôts payés au clergé par les paroissiens. Le 19 mai 1683, venu du Vernet, l'évêque François se présente devant l'église paroissiale de Beaujeu où il est attendu par le prieur, Louis Codur accompagné de son « secondeur », ainsi que par le lieutenant du juge seigneurial et les deux consuls qui représentent la communauté des habitants⁷⁷. Entrant dans l'église, l'évêque et le groupe qui l'accompagne s'avancent vers le maître autel où :

« Sur un gradin avons trouvé une boîte ou sepulcre de cuivre dans lequel ledit prieur nous a déclaré y avoir des reliques de saint Blaise, laquelle avons ouverte et trouvée en icelle trois os dans du cotton avec une attestation en parchemin d'un grand vicaire de nos predecesseurs portant que ses trois os sont des reliques dudit saint, ce qui nous a obligé pour prévenir les inconvenians quy pourroient arriver que lesdits ossements ne soient changés de leur faire attaches d'une soye rouge au bout de laquelle avons fait apozer le sceau de nos armes. Apres quoy avons fait mettre le tous dans ladite boîte avec un certificat signé par moi ».

(L'orthographe originale a été conservée comme pour la suite des citations)



Le sceau de François Letellier, évêque de Digne de 1678 à 1708

Au cours des guerres de Religion, deux édifices religieux ont été détruits par les Protestants : le prieuré de Saint-Pierre et l'église de Beaujeu, qui est reconstruite en 1655, avec l'argent du prieur, Pierre Pélissier de Bologne, un parent de l'évêque de Digne⁷⁸.

⁷⁷ Arch. dép. AHP, 1 G 5, visites de 1683, 1684 à 1693, f° 16 ; l'évêque est alors François Letellier.

⁷⁸ Delphine ROZAND, *Beaujeu au fil de ses archives, XI^e-XX^e siècle*, Beaujeu, L'édition à façon, 2013, p. 21 et 313.



Saint-Marcel Eysseric, le village de Beaujeu vers 1893

Arch. dép. AHP, 31 Fi 601, cliché au gélatinobromure d'argent sur plaque de verre

Le 18 octobre 1619, l'évêque de Digne, Louis, son vicaire général, Pierre Pellissier, son greffier, Antoine Baudemar, et sa suite quittent La Javie et se dirigent vers Beaujeu lors d'une tournée de visites pastorales ⁷⁹. L'évêque y est reçu par le prieur et les consuls et tous se rendent à l'église de la paroisse, celle de Saint-Pierre « dans laquelle et au cimetière d'icelle avons fait les prières, oraisons et absolutions pour les vivants et les morts en tel cas requis », est-il écrit dans le procès-verbal. Puis il est procédé à l'inventaire des objets religieux. Après les fonts baptismaux :

« Avons trouvé un petit coffret de cuivre paré où y a de reliques dedans quon nous a dict estre de Saint Blaize ».

Une visite pastorale de l'évêque Raphaël de Bologne de 1656, dont le déroulement est connu grâce à une copie datant du début du XVIII^e siècle et réalisée dans le cadre d'un procès entre l'archidiacre de la ville de Digne et la communauté de Beaujeu, évoque une fois encore la châsse ⁸⁰. Sur le tabernacle nouvellement construit au frais du prieur Blaise Codur, qui est aussi curé de Mariaud :

« Avons trouvé un petit coffre bien orné et émaillé fort encien dans lequel on nous a déclaré tant ledit sieur prieur, baille et consuls et autres dudit lieu y avoir dedans de saintes reliques de Saint-Pierre ayant la clef d'yceluy estre perdeue ».

Le copiste aurait-il commis un lapsus, gêné en cela par le prénom du prieur, Blaise ? Il apparaît probable qu'il s'agisse d'une erreur et que le saint en question soit Blaise et non Pierre. Une

⁷⁹ Arch. dép. AHP, E-dépôt 24/12, commune de Beaujeu, extrait de la visite pastorale du 18 octobre 1619. L'évêque est alors Louis de Bologne.

⁸⁰ Arch. dép. AHP, 1 G 72, copie de deux procès-verbaux de visites des seigneurs évêques, transaction, déclaration et de continuation de production de messire le prieur de Beaujeu, pour messire l'archidiacre contre les consuls et communauté du lieu de Prads, le tout communiqué le 3 décembre 1712. Le conflit porte sur les dîmes de Prads et Mariaud.

autre copie contemporaine de la précédente, et exécutée pour les mêmes motifs, évoque cette fois une visite pastorale de l'évêque en 1662, reçu par le même Blaise Codur ⁸¹. Or, dans la copie du procès-verbal – d'assez piètre qualité –, il n'est nulle part fait mention de l'existence de la châsse.

Une production limousine



Les ateliers ont produit des objets finalement peu coûteux, s'agissant dans le cas de la châsse de Beaujeu d'un modèle courant, d'une forme peu élaborée et utilisant des matières premières plutôt ordinaires : le cuivre et le verre. Les artisans ont employé la technique du champlevé, connue sous le nom d'*opus lemovicense* (« œuvre de Limoges »). L'édifice, assez simple dans sa forme, porte un fond d'un bleu tirant sur le rouge : un côté – le revers – est décoré de motifs répétitifs en forme de rinceaux de feuilles rouges, bleues claires et vertes.

Sur chaque pignon, un saint – ou un apôtre – porte un livre, sur un fond semé de rosettes et de losanges colorés. Les quatre pieds en forme de parallépipède de la châsse sont en cuivre gravé en quadrillé.

Il n'est pas improbable que le verre ait remplacé à une époque indéterminée des pierres et des cristaux de roche plus précieux. Par hypothèse, les apôtres pourraient être saint Pierre et saint Paul, que les artisans limougeauds plaçaient fréquemment sur les pignons des châsses durant ce XIII^e siècle.

⁸¹ Arch. dép. AHP, 1 G 72, copie du procès verbal de visite de monseigneur de Forbin de novembre 1663 et de visite de monseigneur l'évêque de l'année 1656 pour messire l'archidiacre contre les consuls et communauté du lieu de Prads, du 3 novembre 1712.



Le succès de la production d'émaux limousins est tel que, afin de répondre à une demande toujours croissante, les ateliers standardisent leur production. Au XIV^e siècle cependant, les troubles de la guerre de Cent Ans ont pour conséquence d'interrompre la production des ateliers. Durant tout le XIII^e siècle, ces ateliers ont principalement produit des objets de culte : des pyxides – récipients destinés aux hosties consacrées –, des croix de procession et d'autel ainsi que des châsses, coffrets destinés à abriter les reliques des saints, en forme de sarcophage ou d'église.

La production s'est localisée à Limoges et dans sa région pour plusieurs raisons. Localement, la présence de la plupart des composants de base de l'émail – la silice pour la verroterie, les oxydes métalliques pour la colorer, une eau acide afin de purifier les poudres, le bois pour les fours – fournit une première explication. Mais le fait que Limoges abrite la célèbre abbaye Saint-Martial – un important foyer de création artistique – et se situe sur la route de Saint-Jacques-

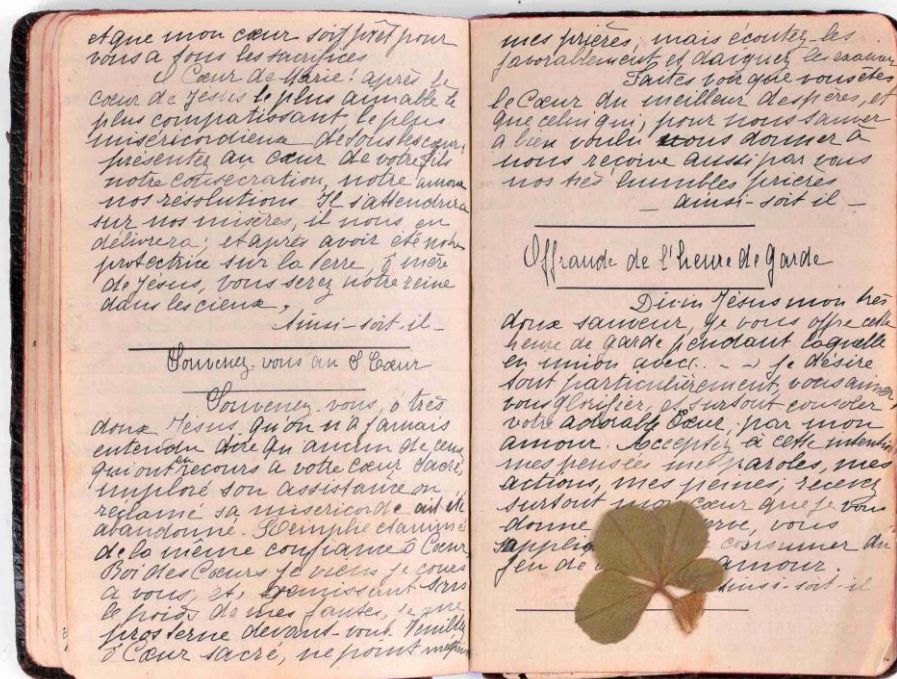
de-Compostelle ont favorisé la prospérité de la ville. À ces dispositions s'ajoute encore le fait que Limoges ait été une résidence privilégiée d'Aliénor d'Aquitaine, épouse en deuxième nocce d'Henri II Plantagenêt, roi d'Angleterre en 1154. Enfin, le pape Innocent III imposa aux églises la détention d'au moins un récipient eucharistique en émail de Limoges, assurant, pour un temps, le succès de l'œuvre limousine dont aujourd'hui près de 700 châsses seraient encore conservées.

Jean-Christophe Labadie

La chapelle de messe de Léon Collombon

En France, les aumôniers militaires (catholiques, protestants et juifs) occupent une place importante dans la Grande Guerre : ils consolent, encouragent, assistent. Souvent, ils sont près des troupes au front, confessant les hommes et célébrant le culte. Léon Marius François Collombon est l'un de ses prêtres qui le paie de sa vie. Collombon est mobilisé le 4 août 1914 au 3^e d'infanterie. Blessé en septembre 1914, il est infirmier : il est d'ailleurs cité dès 1914 et porte en conséquence, à partir de 1915, la Croix de guerre. Affecté au 141^e puis sergent-fourrier au 52^e d'infanterie, il est tué « par balle » ou par un « éclat d'obus à la poitrine » au Moulin-Laffaux, dans l'Aisne, le 23 octobre 1917. Il est d'abord inhumé au cimetière militaire de Vrégnay avant que son corps ne soit transféré au cimetière national d'Ambleny dans l'Aisne.

Né à Mison en 1885, il exerce en 1906 comme « professeur libre » à Constantinople lorsqu'il est appelé pour effectuer son service militaire au 3^e d'infanterie à Digne. À l'issue de son service, il enseigne au grand séminaire des Mées avant de devenir, en 1912, vicaire de la paroisse de Seyne.



Afin d'exercer son ministère sur le front, il dispose d'un nécessaire fourni par une association catholique, « l'Œuvre des campagnes ». Celle-ci livre aux prêtres soldats des « valises » contenant notamment les vases sacrés mais de dimensions réduites afin de célébrer la messe et donner l'extrême-onction aux mourants, malades ou blessés. Collombon s'en réjouit en 13 mai 1917 :

« Ce que j'apprécie beaucoup ici, malgré le travail incessant, c'est le calme et la liberté, nous sommes en une forêt de l'Argonne [...]. Grâce à un autel portatif et à une petite cabine en bois mise à ma disposition, je puis célébrer tous les jours ⁸² ».

Jean-Christophe Labadie

⁸² Arch. dép. AHP, 1 J 519, fonds Léon Collombon, prêtre : objets de culte, images pieuses, livres saints, Croix de guerre...

Calice et burettes

Bronze doré

H : 12 cm

Arch. dép. AHP, fonds Léon Collombon

© Arch. dép. AHP – clichés Jean-Marc Delaye



La charité de saint Laurent

Le tableau intitulé « La charité de saint Laurent ⁸³ » qui orne le maître-autel de l'église paroissiale de Saint-Lions, a certainement été commandé par la fabrique paroissiale, lors de l'installation du nouveau maître-autel en marbre, consacré le dimanche 12 août 1832. Il remplace l'ancien retable représentant la sainte Vierge entre saint Laurent et l'évêque saint Lions mentionné par l'évêque de Senez, Jean Soanen, lors de sa visite de 1718.

Signé du peintre Florent Mège ⁸⁴ et daté de 1832, le tableau représente l'épisode où saint Laurent donne en aumône les vases sacrés de l'Église aux pauvres de Rome. Cet épisode relaté dans la *Vie légendaire de saint Laurent*, écrite par saint Ambroise de Milan près d'un siècle après son martyre, a été ensuite développé et enrichi d'anecdotes par le poète Prudence.



Selon l'iconographie traditionnelle, le tableau de Saint-Lions représente saint Laurent jeune, revêtu de la dalmatique des diacres de couleur rouge, couleur liturgique du martyr, il tient de sa main droite la palme, autre symbole du martyr, et à ses côtés est posé le gril, l'attribut de son supplice qui le distingue des autres diacres martyrs.

Dans les nuées célestes, un angelot lui présente une couronne de roses tandis qu'un autre angelot tient un phylactère portant l'inscription : « Aimez



Dieu comme l'aima S^t Laurent ».

À la représentation du saint titulaire, est associée la scène de la distribution des vases sacrés aux pauvres de Rome. Les trésors de l'Église sont bien visibles à l'arrière du groupe des indigents et infirmes suppliants. Il s'agit de vases d'or et d'argent : un grand calice, un ciboire d'or ou encore une aiguière ».



Selon la légende, saint Laurent, diacre du pape Sixte II, serait natif de la province d'Aragon en Espagne. Après l'exécution du pape Sixte II, l'empereur Valérien demanda à saint Laurent, à qui le pape avait confié les biens et les archives de l'Église, de lui remettre les richesses. Mais il n'en restait rien car il les avait distribués aux pauvres. Il rassembla alors veuves, nécessiteux et infirmes et les amena au palais « au lieu des vases d'or, des piles de monnaie » où il aurait dit à l'empereur : « Voilà les trésors de l'Église, que je vous avais promis [...] l'Église n'a point d'autres richesses ⁸⁵ ».

Furieux d'avoir été trompé, l'empereur le condamna à être torturé et à être cuit sur un gril. Au-dessus du lit de braises, il aurait encore nargué l'empereur : « Eh bien ! Tu m'as suffisamment rôti d'un côté ; retourne-moi de l'autre ; après quoi tu pourras me manger cuit à point ⁸⁶. ». S'il fut effectivement mis à mort, lors

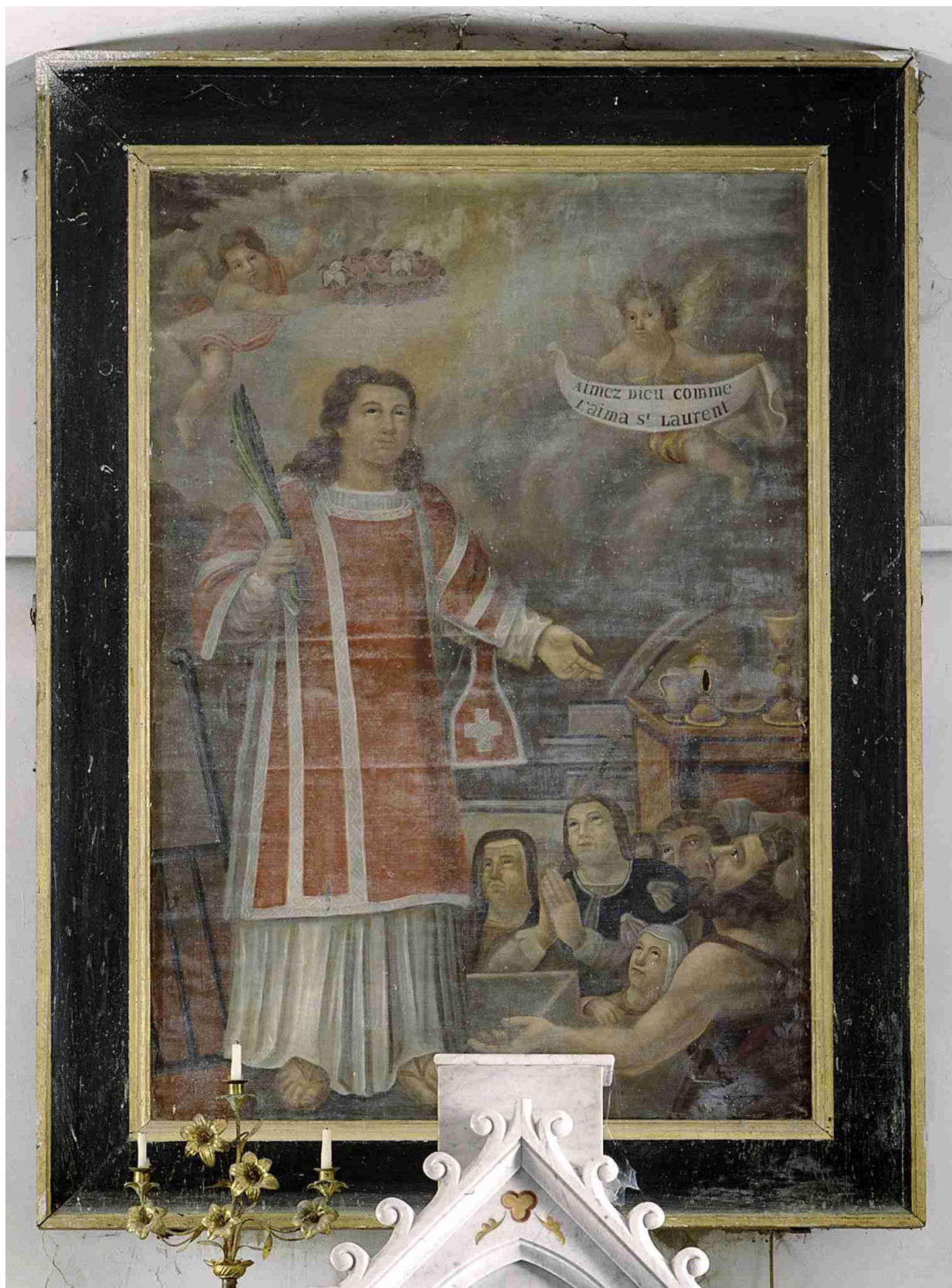
des persécutions de l'empereur Valérien en 258, il est sûr que le supplice du gril soit une pure invention.

⁸³ Voir le dossier IM040000776 sur <https://dossiersinventaire.maregionsud.fr/>

⁸⁴ Florent Mège, peintre actif dans les Alpes-de-Haute-Provence dans le courant du XIX^e siècle. Dix-huit tableaux répartis dans le sud-est du département portent sa signature, dont onze sont datés entre 1819 et 1853. Voir les œuvres sur les sites : <https://dossiersinventaire.maregionsud.fr/> ; <https://www.pop.culture.gouv.fr>.

⁸⁵ Dom F. CABROL, Dom H. LECLERCQ, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. VIII, Paris, 1929, p. 1923-1924.

⁸⁶ Louis RÉAU, *Iconographie de l'art chrétien*, t. 3, p. 787.



La Charité de saint Laurent

François Mège

1832

Huile sur toile ; 147,5 x 101 cm

Patrimoine inscrit aux monuments historiques (25 août 1988)

Saint-Lions, église paroissiale Saint-Laurent

© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – inventaire général – Marc Heller



Quoiqu'on pense de la valeur de sa Passion, il n'en reste pas moins que saint Laurent a toujours été vénéré, en Orient et en Occident, comme le plus célèbre des nombreux martyrs romains. Sa popularité l'emporta rapidement sur celle du pape Sixte II et, une cinquantaine d'années après sa mort, l'empereur Constantin fit élever sur la voie Tiburtine, au-dessus de sa tombe, la basilique Saint-Laurent-hors-les-Murs, l'une des sept églises majeures de Rome. Le jeune diacre héroïque compte en effet parmi les saints les plus populaires de l'Église romaine. Sa fête, célébrée le 10 août, date présumée de son supplice, fait l'objet d'un culte dès le début du IV^e siècle. Troisième patron de Rome, après saint Pierre et saint Paul, elle était célébrée avec un éclat exceptionnel. Au Moyen Âge, plus de trente-quatre églises romaines lui étaient dédiées. En France, quatre-vingt-quatorze communes portent son nom ⁸⁷.

Si la représentation du saint titulaire sur le tableau du maître-autel reste dans la tradition classique des XVII^e et XVIII^e siècles, le sujet de la Charité de saint Laurent est moins courant que celui de son martyr. Citons dans les Hautes-Alpes le tableau de l'église Saint-Laurent de Ventavon ⁸⁸ daté de la fin du XVIII^e siècle ou du début XIX^e siècle, ainsi que des exemples italiens bien éloignés de l'œuvre maladroite de François Mège, telle la copie de la composition de Giovanni Serodine (1594-1631) de Saint-Laurent hors les murs (Rome), conservée au musée Calvet ⁸⁹ à Avignon, ou la version de la Charité de saint Laurent par Bernardo Strozzi (1581-1644), conservée au musée des Beaux-Arts de Rennes, ou encore celle de l'église de Saint-Laurent de Falaise d'après Bernardo Strozzi. Le choix iconographique des fabriciens de Saint-Lions de l'enseignement de la charité grâce à l'exemple de leur saint patron peut s'expliquer grâce à l'inscription du

phylactère tenu par l'angelot. Saint Laurent est présenté à la piété des fidèles non dans la scène spectaculaire de son supplice mais comme le modèle vertueux de l'amour du prochain jusqu'au sacrifice ultime du martyr. La charité de Saint-Laurent montre bien l'importance des vases sacrés qui constituent au premier chef le trésor de l'Église... Mais elle montre aussi que le plus important est le culte et la célébration de l'Eucharistie, et surtout le soin des plus nécessiteux.

Marie-Christine Braillard

⁸⁷ Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, outre Saint-Lions, onze églises portent la titulature de saint Laurent : le Castellet-Saint-Cassien, Châteaufort, Chavailles, Fours, Gigors, le Lauzet, Mézel, Ondres, le Poil, Saint-Laurent-du Verdon, Tanaron.

⁸⁸ <https://www.pop.culture.gouv.fr>

⁸⁹ <https://agorha.inha.fr/>

HISTOIRE ET CONSERVATION



De l'argent au fer blanc

Les vases sacrés des églises des Basses-Alpes en 1807

Monseigneur de Miollis, installé dans son nouveau siège de Digne en juin 1807, ne pouvait entreprendre rapidement ses visites pastorales du fait du relief accidenté du département des Basses-Alpes (aujourd'hui les Alpes-de-Haute-Provence), de ses routes malaisées et de ses mauvais hivers⁹⁰. Aussi, afin d'avoir au plus tôt une idée de la réalité de l'état matériel des églises de son diocèse, adresse-t-il en septembre un questionnaire très détaillé aux vingt-huit cures (une cure par chef-lieu de canton) et aux deux cent quatre-vingts succursales du département des Basses-Alpes⁹¹. Les archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence conservent cent quarante réponses de ce questionnaire provenant des arrondissements de Barcelonnette, Forcalquier et Sisteron, tandis que celles des arrondissements de Castellane et de Digne font défaut⁹². Cependant, une synthèse de cette enquête effectuée par l'administration diocésaine, intitulée *Notes des ornements, vases sacrés, etc.*⁹³, complète cette documentation en mentionnant les réponses des paroisses des arrondissements de Digne et Castellane.

Le thème de l'exposition estivale à la cathédrale Saint-Jérôme de Digne étant l'orfèvrerie, nous nous attacherons dans cet article à relever dans ce document uniquement les mentions (quand elles existent) des vases sacrés en délaissant l'état du reste du mobilier, des textiles liturgiques ou de l'édifice, du cimetière et du presbytère figurant dans cette enquête. Sur le plan méthodologique, la comparaison des deux documents, si elle permet l'interprétation sur la façon dont ont été analysées les données dans la synthèse effectuée par l'administration épiscopale, ne peut donner qu'un état de situation bien imparfait. Ainsi, lorsque les réponses citent des matériaux non conformes tels que cuivre, métal, fer blanc, faïence ou verre pour les vases sacrés, cela est précisé dans la synthèse ; en revanche, s'ils sont en argent ou en métal argenté, ceux-ci étant jugés « décents », cela n'est pas retranscrit et cela n'apparaît pas. Encore faut-il que le desservant ait répondu correctement et avec précision sur leur état. Le matériau « composition » dont justement on ne connaît pas la composition est quant à lui toujours spécifié dans la note du diocèse.

La reconstitution de l'orfèvrerie

Après la reprise de la vie religieuse en 1795, suite à un décret de ventôse an III, les paroisses très pauvres des Basses-Alpes ont remplacé leurs vases sacrés en argent disparus par des objets en matériaux divers, souvent non conformes, et sans doute dans la mesure des moyens disponibles. On ne peut en effet célébrer la messe sans les deux vases essentiels pour la liturgie eucharistique que sont le calice et la patène. Quant au ciboire et la custode – réserves eucharistiques renfermant des hosties préalablement consacrées – la « boîte pour les malades » (custode) s'avère indispensable dans un département rural pour apporter le « saint viatique »⁹⁴ aux malades

⁹⁰ Selon l'article 22 des articles organiques de la Convention du 26 messidor an IX (15 juillet 1801), les évêques devaient « visiter annuellement et en personne une partie de leur diocèse, et, dans l'espace de cinq ans, le diocèse entier » afin d'apprécier si les églises étaient pourvues de tous les ornements, vases sacrés, linges et objets mobiliers nécessaires à la célébration du service divin et répondre ainsi « à la décence qu'il faut garder dans les choses saintes ».

⁹¹ *Église bas-alpine et Concordat de 1801*, catalogue d'exposition, Archives départementales et Conservation des antiquités et objets d'art des Alpes-de-Haute-Provence, Digne, 2020.

⁹² Arch. dép. AHP, 2 V 74, questionnaire sur l'état des églises, presbytères et objets de culte (1807).

⁹³ Arch. dép. AHP, 2 V 62. *Notes des ornements, vases sacrés, etc.* Non daté (vers 1807 ou 1808).

⁹⁴ Le viatique dans la religion catholique désigne la communion apportée aux mourants.

dans les campagnes ». Enfin, l'ostensoir, ou « soleil », pièce d'orfèvrerie exposant l'hostie consacrée à l'adoration des fidèles, lui aussi paraît essentiel puisqu'il est utilisé chaque dimanche après les Vêpres, pendant le rite du salut du Saint-Sacrement.

Selon le droit canon, les vases sacrés doivent être en métal précieux, le plus souvent en argent ou néanmoins en « matière solide et décente », l'intérieur de la coupe du calice comme celle du ciboire devant être dorée. Consacré par l'évêque, le calice peut perdre sa consécration « si la coupe à l'intérieur n'est plus suffisamment dorée, si elle est brisée d'une manière notable ou percée ⁹⁵ ». Ces exigences canoniques expliquent la précision des réponses du clergé aux questions à leur sujet, leur connaissance des matériaux les composant et l'attention à leur décence et à leur conformité canonique.

Notes des ornements, vases sacrés, &c &c

Laodicée C. de St. Etienne d'Or. de Jocalquie.

point de Calice ni Custode ni Soleil, un Calice en orge et une patene en fer blanc point de chappe trois mauvais caractes.

1. point de Croix processionelle point de linge en argent. une maison en tres mauvais Etat.

St. Etienne chef lieu de Canton.

il ya un grand Calice tres mal en ordre, un Soleil en fer blanc tres indecent, une croix et trois mauvais caractes de toute couleur point presque de linge point de chappe excepte une mauvaise croix.

2. La maison en mauvais Etat.

Oratoire C. de St. Etienne d'Or. de Jocalquie

Le grand Calice en tres mauvais Etat point de Calice ni de Custode. peu d'ornements et en tres mauvais Etat. deux croix sans purification Copieuses de. Tres peu et en mauvais Etat pour Baptême en tres mauvais Etat.

Croix. C. de St. Etienne.

point de Calice. deux mauvais caractes les fenestres sales mes

3 de l'orgue mal en état de même que le Paroisse.

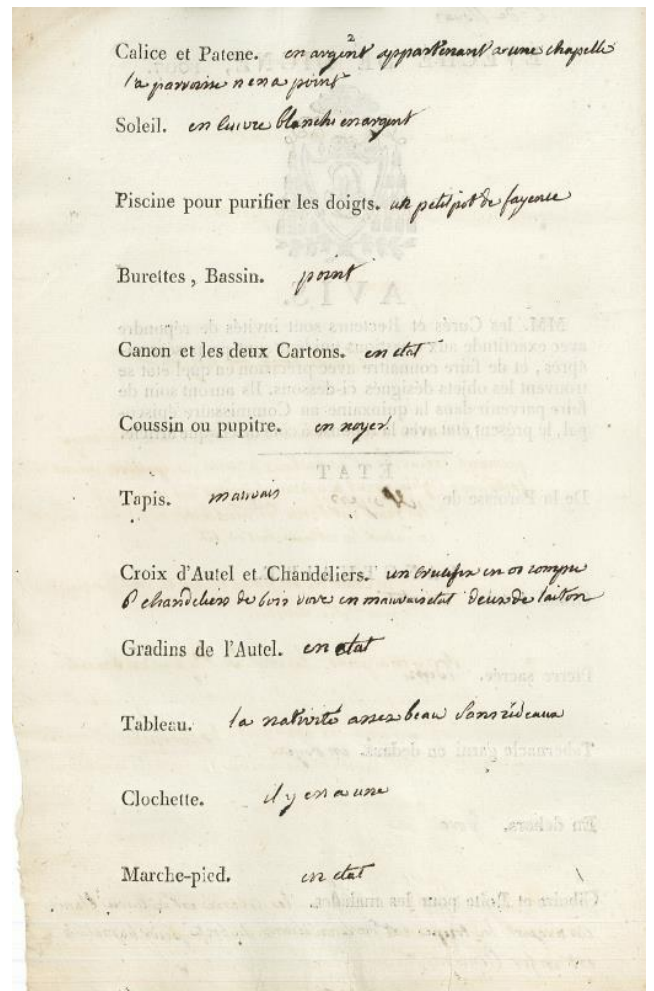
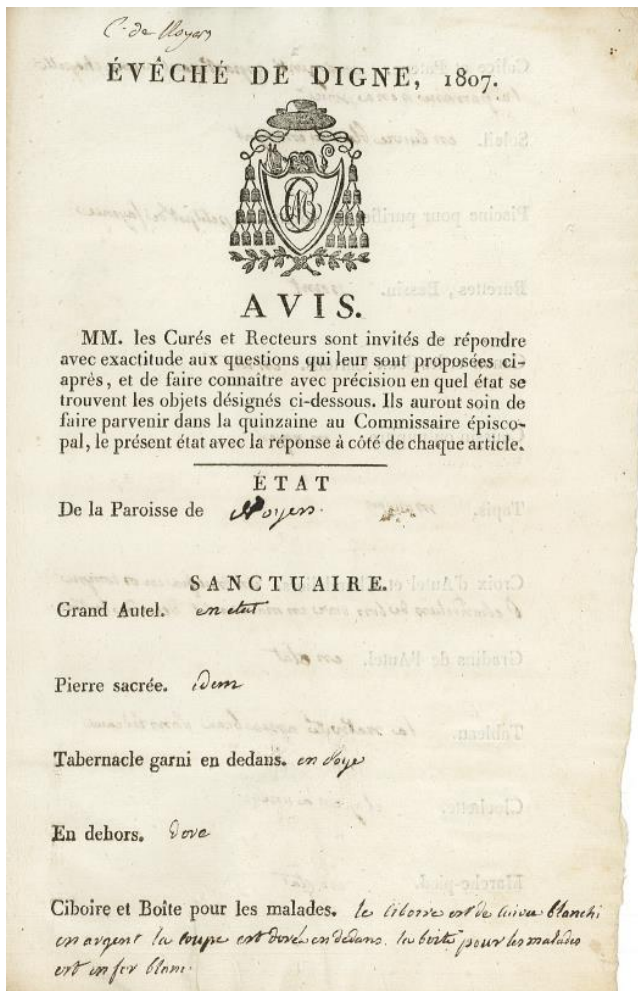
Revert du fangot C. de St. Etienne

un Calice pour Ciboire en orge deux mauvais caractes une chappe de toute couleur hors d'etat. une seule croix

Notes des ornements, vases sacrés, etc, extrait, sans date [1807]

Arch. dép. AHP, 2 V 62

⁹⁵ BARBIER DE MONTAULT, *Traité pratique...*, t. I, 1878, p. 323.



Réponse du curé de la paroisse de Noyers au questionnaire envoyé par l'évêché de Digne (septembre 1807)

Arch. dép. AHP 2 V 74, questionnaire sur l'état des paroisses du diocèse de Digne, 1807

L'état des vases sacrés des églises basses-alpines

Le manuscrit *Notes des ornements, vases sacrés, etc.* classe les paroisses par arrondissements et par cantons. Deux cent neuf paroisses apparaissent dans la synthèse de l'administration diocésaine. Bien que non daté et non signé, ce résumé synthétique a sans doute été rédigé par le vicaire général. En comparant les écritures – celle du manuscrit est identique à celle des mentions des arrondissements et des cantons figurant sur la première page de chaque questionnaire –, ces *Notes* manuscrites dateraient de la fin de l'année 1807.

Arrondissement de Forcalquier

Trente-sept paroisses de l'arrondissement de Forcalquier figurent dans la synthèse diocésaine alors que cinquante-deux ont répondu au questionnaire de 1807. Les vases sacrés des paroisses de Reillanne, Banon, Simiane et l'Hospitalet ne doivent présenter aucune imperfection notable puisqu'il n'en est pas fait mention dans la note de synthèse, ce que confirme la lecture des réponses au questionnaire de 1807. On peut donc considérer qu'ils sont bien argentés et en bon état. Les églises d'Augès, Lurs, Mane, Montsalier, Sainte-Croix-à-Lauze et Villeneuve n'ont aucun vase sacré.

Calices

Douze paroisses n'ont pas de calice : Augès, Lurs, Mane, Montsalier, Sainte-Croix-a-Lauze, Villeneuve (précédemment cités) ainsi que Cruis, Le Lague, Revest-des-Brousses, Le Contadour, Saumane, Peyruis, Saint-Maime. À La Rochegiron, il est considéré « indécant ».

Cinq églises ont des calices en argent ou métal argenté : à Ganagobie, Sigonce où les « vases sacrés sont tous en fer blanc excepté le calice doré⁹⁶ » mais, à Forcalquier et Redortiers, ils sont « à réparer et à redorer » ; à Lardiers le calice est en argent mais la patène est en fer blanc. À Limans et Montjustin les calices sont en étain de même qu'à Aubenas mais dans un état « mal propre », à la Rochegiron il a un « pied en étain ». Les églises de Pierrerue et de La Brillanne ont un calice en fer blanc comme à Fontienne où sa coupe est « crevassée ». Trois paroisses ont des calices en « composition » : Lincel, Saint-Martin-de-Renacas, celui de Dauphin est « très mal propre et déjà terni ».

Ciboires et custodes

Douze paroisses n'ont pas de ciboire et seize n'ont pas de custode. À Dauphin, le compotier en verre qui servait de ciboire a été remplacé par le recteur par un ciboire en composition pour lequel « il ne peut pas en retirer son débours ». Montjustin, Redortiers et Saumane ont un ciboire en verre ; Fontienne, Pierrerue et Sigonce ont un ciboire en fer blanc ; à Limans, il est en étain.

Ostensoirs

Dix paroisses n'ont pas d'ostensoir. Ceux de Fontienne, Sigonce, Pierrerue, Saint-Maime et La Rochegiron sont en fer blanc. À Saint-Étienne et à Redortiers, l'ostensoir est non seulement en fer blanc mais de plus « très indécent ». À Limans, il est en étain. Saumane, Peyruis, Saint-Martin-de-Renacas, Lincel ont un « soleil en composition » ; celui de Montjustin est en « *leton* blanchi très indécent ».

Arrondissement de Sisteron

Les réponses de vingt-trois paroisses des cantons de Sisteron, Noyers et Volonne de l'arrondissement de Sisteron, traitées par le diocèse, peuvent être comparées à celles du questionnaire de 1807 conservées aux archives départementales, à l'exception des paroisses des cantons de Turriers et de La Motte qui ne figurent pas dans la synthèse diocésaine⁹⁷.

Calices

Sept paroisses n'ont pas de calice : Peipin, Château-Arnoux, La Baume, Noyers, Bevons – dont « cette église manque de tout principalement de vases sacrés » –, Vilhosc dont « les vases sacrés manquent, un seul calice en fer blanc », et enfin aux Omergues où « il n'y a qu'un calice en fer blanc et point d'autres vases ». À Châteauneuf-Val-Saint-Donat, « les vases sacrés sont très mal en état et non plus en argent » ; à Saint-Symphorien, les calices appartiennent aux recteurs.

Les calices dont le matériau est précisé sont en argent à Valbelle où « il y a un petit calice en argent, le reste est en métal blanchi » ; quant à l'ancienne cathédrale de Sisteron, les vases sacrés sont en « cuivre blanchi » ; aux Omergues et à Authon, ils sont en fer blanc.

Ciboires et custodes

Les ciboires et les custodes manquent à Volonne, Sourribes, Peipin, Aubignosc et la Forest. À Saint-Geniez et Mézien, aucun ciboire, et à Château-Arnoux « point de custode ». Ils sont en métal blanchi, métal et plus généralement en fer-blanc.

Ostensoirs

Ils manquent à Mézien, Bevons, Vilhosc, Les Omergues, Châteauneuf-Val-Saint-Donat, Saint-Symphorien et Saint-Geniez où « le soleil est de métal presque indécent ». Hormis ceux en « *leton* blanchi » de la Baume et de Sisteron, ils sont tous en fer blanc.

⁹⁶ Arch. dép. AHP 2 V 74. Le calice d'argent de Sigonce a été donnée par Madame de Janson.

⁹⁷ Or, dans ces cantons, les églises de Melve, La Motte, Venterol, Chateaufort ont été « dévastée(s) et totalement dépouillée(s) dans la Révolution », à Venterol, le ciboire, la custode et le soleil ont été « enlevé(s) par la Terreur ».

Arrondissement de Digne

Quatre-vingt-cinq paroisses ont été analysées par l'administration épiscopale. Trente-neuf d'entre elles ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière sur l'état ou le matériau des vases sacrés, on peut donc en conclure qu'ils sont conformes et décents.

Calices

Les paroisses de Barrême, des Sieyes et du Moustéret n'ont pas de calice ; à Riez et à Mirabeau, les calices sont empruntés ; treize paroisses n'ont pas de ciboire⁹⁸, dix-neuf sont sans custode pour « porter le viatique en campagne » et sept n'ont pas d'ostensoir.

Les calices sont en cuivre, en étain, en fer blanc, ou en métal. Quand les pieds sont dans un matériau différent de la coupe, cela est spécifié, « pied en laiton coupe en argent », « pied en fer blanc », « pied métal ».

Ciboires et custodes

Les ciboires sont en cuivre, étain, fer blanc, métal ; deux sont en faïence : à Roumoules et Sainte-Croix et l'un est en verre à Mallemoisson. Une boîte en carton sert de custode à Mallemoisson ; sinon les « boîtes pour les malades » sont en cuivre, étain ou métal.

Ostensoirs

Les ostensoirs sont généralement tous en fer blanc, un seul est en étain, dans un « état très difforme » au Moustéret.

Arrondissement de Castellane

Le résumé des réponses des vingt paroisses de l'arrondissement de Castellane n'étant guère détaillée, il est difficile de connaître la réalité de la situation où seule la paroisse d'Entrevaux « paraît en ordre ». On peut penser que toutes les églises ont leurs vases sacrés conformes sauf à Majastres, « cette paroisse manque généralement de tout », et au Poil, où il n'y qu'un calice en « métal » et rien d'autre. À Annot les vases sacrés en étain sont jugés « indécents », ceux de Blieux sont « en cuivre ».

Arrondissement de Barcelonnette

Les trente-six paroisses figurant dans la synthèse diocésaine peuvent être comparées aux réponses au questionnaire de 1807 conservées aux archives départementales. On peut donc vérifier la présence de calices et ciboires en métal précieux - coupe en argent et intérieur doré – pour une vingtaine de paroisses environ. Sinon, à La Bréole, « les vases sacrés sont en étain » ; à Allos, « les vases sacrés en cuivre ou en fer blanc » ont été remplacés par des vases qui « appartiennent au curé » ; à la Garde (La Bréole), « les vases sacrés sont de métal ou d'étain » ; à Jausiers, ils « sont en cuivre » ; à Barcelonnette le ciboire en cuivre a été remplacé par un nouveau en argent et l'ostensoir en argent est un don récent.

Calices

Huit paroisses n'ont pas de calice : Rioclar (Revel), la Baumelle (Allos), la Maure (Uvernet), Costebelle (La Bréole), le Lavercq, Saint-Vincent-les-Forts, Maison-Méane, Tournoux.

À Faucon, « le recteur dit qu'il y a du danger de se servir du calice » ; à Costebelle, « le calice est doré depuis deux ans » ; à Revel, la coupe est argent sur « un pied en métal », à Ubaye et Enchastrayes, la coupe en argent repose sur un « pied en cuivre ».

⁹⁸ Les Sieyes, Riez, Esparron, Lagremuse, Chaudon, Saint-Julien-d'Asse, Saint-Jeannet, Notre-Dame-de-Bethléem et Saint-Martin à Thoard, La Bouisse, Chenevilles, Beynes, Albiosc.

Ciboires et custodes

Trois paroisses n'ont pas de ciboire : Tournoux, Saint-Pons, La Bréole. Quatre paroisses n'ont ni ciboire ni custode : Maurin, Melezen, Le Lauzet, Saint-Paul-sur-Ubaye et ni ostensor pour Revel, Lans (Jausiers), Ubaye, Bouchier, les Agneliers (Uvernet). À Fours, le ciboire est en fer blanc ; à Enchastraye la coupe dorée est fixée à un « pied en bois doré » ; à la Maure, « il est tout nu sans couverture » ; deux sont en étain à Saint-Pons et à la Garde. Les custodes sont précisées en argent à Saint-Vincent-les-Forts, la Baumelle, Rioclar (Revel), l'Aupillon (Enchastrayes) et pour quelques-unes en cuivre, en étain ou en fer blanc.

Ostensoirs

Dix paroisses n'ont pas d'ostensor : Revel, Lans (Jausiers), Ubaye, Bouchier, les Agneliers (Uvernet), Larche, Charamel (La Bréole), La Bréole, Allos, la Foux. Les ostensoirs sont en argent (Méolans, Saint-Vincent-les-Forts et la Baumelle) ; à l'Aupillon (Enchastrayes), l'ostensor est « beau en argent sur un seul pied avec le ciboire » ; en « cuivre blanchi en argent » (Maison-Méane) ; en étain ou plus généralement en fer blanc ou « fer blanc battu ».

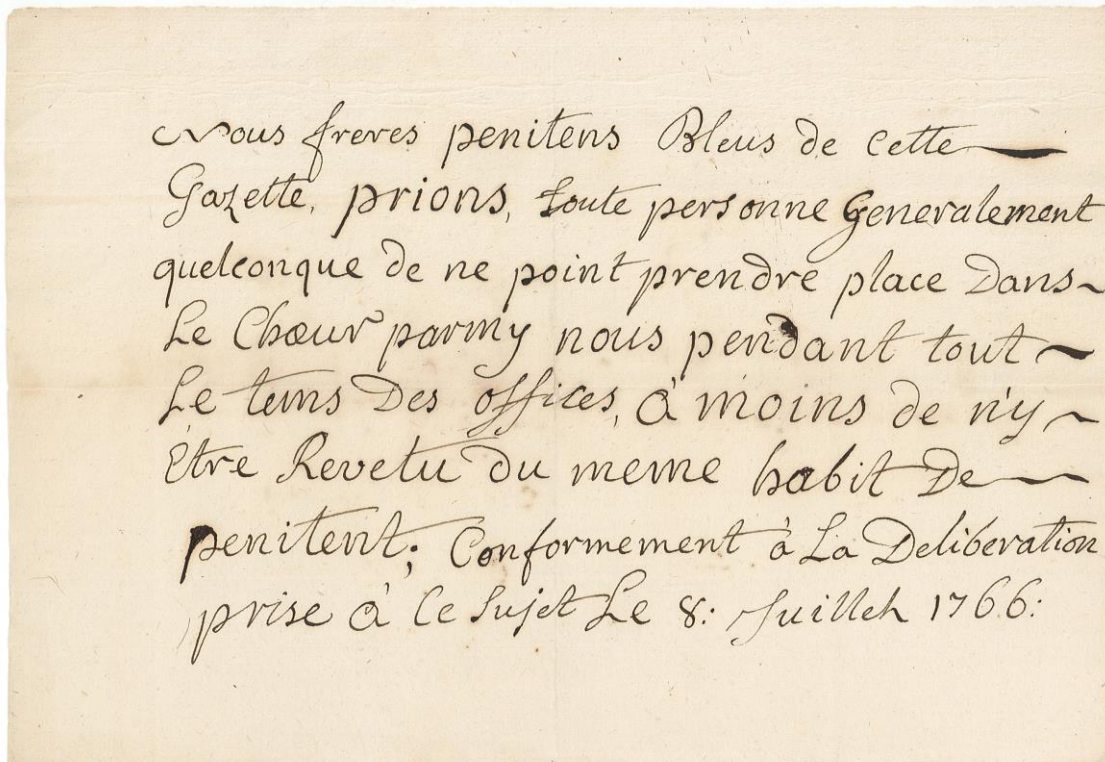
Dans ce questionnaire qu'il avait lancé en septembre, il s'agissait pour l'évêché de Digne d'obtenir les informations nécessaires sur la présence ou non des vases sacrés indispensables à la liturgie, la décence ou non de leurs matériaux, sans oublier les autres données mentionnées dans ce document tels que l'état des ornements liturgiques, celui du bâtiment et du cimetière ou les conditions de logement des curés et des desservants.

D'après la synthèse diocésaine on constate notamment que 45,5 % des calices sont considérés comme conformes, 38,5 % sont indécents et 17 % manquent. Ce résumé sommaire de la situation de l'état matériel de l'orfèvrerie liturgique dans les églises, dans leur cadre géographique et administratif, démontre manifestement la volonté de reconstruire avec efficacité le diocèse de Digne.

Marie-Christine Braillard

Les collections d'art religieux

Celles-ci sont initialement conservées à Digne-les-Bains dans une ancienne chapelle de pénitents bleus (cours du Tribunal, en face du tribunal judiciaire), siège d'un musée d'art religieux fermé au public en 2010. Jusqu'en 2009, une exposition d'art religieux y était présentée chaque année durant la période estivale. La dernière année, elle avait seulement attiré 1 105 visiteurs. Depuis 2010, les expositions ont conservé leur rythme estival mais elles sont désormais installées dans la cathédrale Saint-Jérôme, attirant chaque année entre 3 000 et 8 000 visiteurs, la plus forte fréquentation étant le fait de l'exposition « Des Couleurs », montrée en 2016. Depuis 2010, chaque exposition donne lieu à la publication d'un catalogue distribué gratuitement, dont le tirage varie, selon les thèmes, entre 1 500 et 2 500 exemplaires.



Annnonce des frères Pénitents bleus de Digne

Arch. dép. AHP, 2 V 57, 8 juillet 1766

La création du musée départemental d'art religieux (1971-2009)

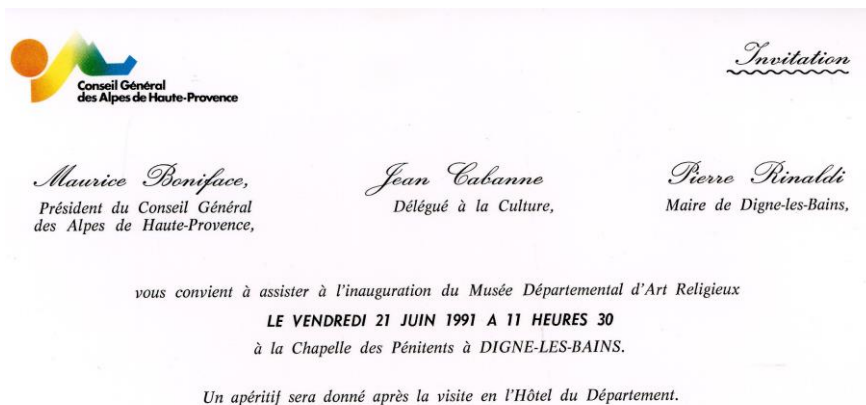
Par une délibération du 23 juillet 1971, la ville, propriétaire des locaux, autorise le directeur des Archives et conservateur des antiquités et objets d'art des Alpes-de-Haute-Provence à « regrouper dans la chapelle des pénitents [...] les objets d'art de certaines églises et chapelles qui du fait de la dépopulation des campagnes sont exposés au vol ou à la disparition ». Cette chapelle a été reconstruite et livrée au dernier trimestre de l'année 1831, financée sur la cassette personnelle de l'évêque de Digne, monseigneur de Miollis⁹⁹. Elle occupe l'emplacement d'une chapelle plus ancienne d'une confrérie de pénitents, en très mauvais état à la fin de l'Ancien

⁹⁹ Arch. dép. AHP, 2 V 57, « État général des ouvrages exécutés pour la construction de la chapelle de la Mère de Dieu, au quartier de Soleil le Bœuf sur un terrain appartenant à Mgr de Miollis, évêque de Digne, qui a fourni les fonds nécessaire à cette construction », octobre 1831. Les travaux se sont élevés à 7 224 F 25 centimes, y compris les honoraires de l'architecte Raymond. Voir Jean-Bernard LACROIX, « Le Musée d'art sacré », *Le Patrimoine religieux de la Haute Provence*, numéro spécial, 1991, p. 1 et 2.

Régime, devenue bien national lors de la saisie des biens du clergé et démolie au début du XIX^e siècle¹⁰⁰ ».

Durant la Révolution, la chapelle sert lors du rassemblement des assemblées primaires et électorales. Devenue vétuste, il est envisagé, un temps, d'y construire à son emplacement et sur le jardin qui jouxte l'édifice, d'abord une prison puis une caserne de gendarmerie¹⁰¹. En 1807, elle sert même de salle de spectacle à la troupe de M. Béarnais, « premier artiste d'agilité du grand théâtre de la gaieté à Paris », qui s'y produit avec une « Danse de corde raide » pour deux représentations, la première ayant lieu le dimanche 16 mars 1806 à 18 heures 30¹⁰². Finalement, en 1808, les autorités donnent l'autorisation à la fabrique de la paroisse de Digne d'acquérir le terrain, ce qui est fait le 25 juin 1809¹⁰³.

En 1978, une convention lie la Ville de Digne – devenue Digne-les-Bains depuis 1988 – et « la conservation des antiquités et objets d'art du Département » afin de créer « un musée d'art, jouant un rôle pédagogique et culturel nouveau ». La convention est signée par le maire et le président du Conseil général : « le Département s'engage à ce que cet équipement culturel soit ouvert au public au moins six mois par an ». Le musée est inauguré le 21 juin 1991 et propose désormais une exposition permanente puis des expositions temporaires.



L'écrin du musée

La chapelle des pénitents doit sa résurrection à Mgr de Miollis, évêque de Digne de 1805 à 1838, dont la postérité doit beaucoup à Victor Hugo, qui s'en est inspiré afin de créer le personnage de l'évêque Myriel des *Misérables*, un ouvrage publié en 1862. En ruine et démolie durant la période qui s'étale de la Révolution au Premier Empire, c'est l'évêque de Miollis qui fait reconstruire la chapelle sur ses deniers. Selon un état des dépenses relatif à la chapelle, présenté en illustration, sa construction est achevée en fin d'année 1831¹⁰⁴.

Le fossé de ses fondations a un développement de près de 23 mètres, avec une profondeur d'environ 3 mètres sur une largeur de 1 m 50. La maçonnerie, réalisée par l'entrepreneur Honnorat, représente 273 m³ de matériaux avec une façade en pierres de Marcoux. Pour le reste,

¹⁰⁰ Arch. dép. AHP, 4 N 20, bâtiment des bains de Digne, courrier de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées au préfet, 4 mai 1807. Il est dit que l'« Église [est] désignée sous le nom de la Mère de Dieu, ou sous celui des Pénitents bleus » (billet, 1807). La chapelle occupe une surface de soit 146,43 m² (16 m 27 sur 9 m) et le jardin 197,47 m² (19 m 58 sur 10 m 08 « en moyenne). Arch. dép. AHP, S 21, arrêté du préfet prescrivant la démolition du bâtiment dit des Pénitents bleus à Digne, 27 avril 1807, arrêté rapportant l'arrêté du 27 avril, 29 avril 1807 et arrêté rétablissant l'arrêté du 27 avril, 1^{er} mai 1807. L'emplacement est vendu en 1809.

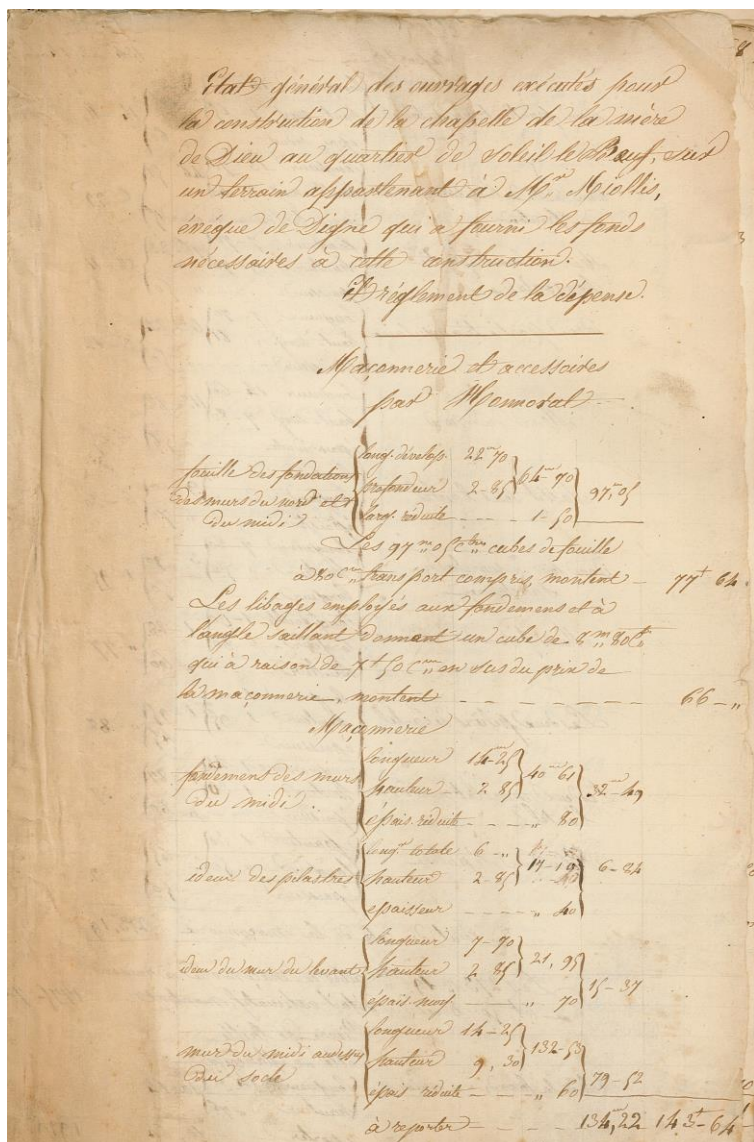
¹⁰¹ Arch. dép. AHP, L 213, devis des ouvrages à faire pour la construction des prisons à bâtir sur le terrain de la chapelle et jardin des ci-devant Pénitents bleus, 28 mai 1792.

¹⁰² Arch. dép. AHP, 2 V 57, avis, 1806.

¹⁰³ Arch. dép. AHP, 2 V 57, autorisation de l'Empereur du 31 mai 1808 et du préfet du 23 juin 1808 « de vendre le sol de l'église des Pénitents bleus au profit de la fabrique de l'église catholique et paroissiale de Digne ».

¹⁰⁴ Arch. dép. AHP, 2 V 57, état des dépenses, 22 octobre 1831.

les maçons ont utilisé la pierre du Rouveyret et des Dourbes. La charpente et le plancher sont en bois de sapin et quatre poutres de mélèze ont été employées au faîte et aux nonnes du toit. À l'intérieur, les pilastres suivent l'ordre ionique tandis qu'à l'extérieur, sur la façade, les bâtisseurs ont choisi l'ordre dorique. Le montant total des travaux s'élève à 5 567 F, auquel s'ajoute divers coûts d'aménagement intérieur et de mobilier. En ce qui concerne la menuiserie réalisée par un nommé Conte, qui signe « Conte » : autel, armoire... ainsi que les balustrades en sapin de la tribune, du sanctuaire et de l'escalier, pour un coût de 683 F ; la serrurerie des artisans Magaud et Guirandy : serrures de trois croisées, des portes, dont celle de la grande porte, pour un coût de 328 F ; la ferblanterie et la peinture, tâches confiées à Vitrestie : gouttières, cheneaux..., pour 200 F ; la vitrerie et des peintures d'impression, de l'artisan Guion, pour 233 F ; la peinture de l'autel par Lyons, 69 F. L'ensemble de la dépense s'élève donc à 7 224 F, y compris les honoraires de l'architecte Raymond.



Un dépôt d'objets d'art depuis 2010

Depuis 2010, l'ancien musée a recouvré sa fonction initiale d'avant 1991, celle de dépôt d'objets d'art – pour leur quasi-totalité de nature religieuse – confiés par les communes ou par des particuliers (aucune pièce n'appartient à l'État). Des objets ont été acquis ou donnés au Conseil départemental. Comme le soulignait Jean-Bernard Lacroix, l'initiateur de ce projet lors de son ouverture :

« L'objectif n'est évidemment pas de dépouiller les églises et de retirer les objets qui les décorent mais dans le domaine de l'orfèvrerie et des petits objets d'art religieux bien des localités recèlent des trésors méconnus, malheureusement remisés de façon très précaire ou menacés de dispersion chez des particuliers. »¹⁰⁵

En 1991, trente-trois communes – aujourd'hui quarante-huit –, deux supérieures de couvent (Ursulines et Sainte-Enfance), des curés de quatorze paroisses ainsi que quatre

particuliers, confièrent une partie de leur mobilier religieux à la garde du dépôt-musée.

Plus de 1 000 objets (peintures, sculptures, vêtements liturgiques, meubles, orfèvrerie, ouvrages...), sont aujourd'hui conservés ; dont une partie est classée ou inscrite au titre des monuments historiques. Ces objets protégés bénéficient d'un régime spécifique de par leur qualité, principalement leur intérêt artistique ou historique.

Jean-Christophe Labadie

¹⁰⁵ Jean-Bernard LACROIX, *op. cit.*, p. 2.



Monstrance

(Fin du XVI^e siècle ou début du XVII^e siècle)

© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – inventaire général – Frédéric Pavarel

Inimaginable ! Les Alpes-de-Haute-Provence détiennent, bien protégées, des trésors d'orfèvrerie, fruit du travail d'artisans habiles qui, en transformant l'or et l'argent, ont fabriqué des vases sacrés et d'autres objets de culte. Cette 14^e exposition du Département propose de découvrir des pépites du patrimoine religieux : du Moyen Âge, avec la chasse de Beaujeu et la belle croix d'Entrevennes, jusqu'à la fin du XIX^e siècle avec le « soleil » de l'hôpital de Manosque.

ARCHIVES4
DÉPARTEMENTALES

ALPES DE HAUTE
PROVENCE
LE DÉPARTEMENT

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
Culture
Communication
Direction régionale
des affaires culturelles
Provence-Alpes-Côte d'Azur

CENTRE
DES
MONUMENTS
NATIONAUX